

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2160

14 septembre 2011

### SOMMAIRE

<b>Agriconsult</b> .....	<b>103653</b>	<b>Marley &amp; Timor Holding S.A.</b> .....	<b>103676</b>
<b>Agro-Produits S.à r.l.</b> .....	<b>103653</b>	<b>Mars Propco 21 S.à r.l.</b> .....	<b>103657</b>
<b>Biscalux S.A.</b> .....	<b>103653</b>	<b>Mars Propco 29 S.à r.l.</b> .....	<b>103659</b>
<b>BLMD Parent S.à r.l.</b> .....	<b>103654</b>	<b>Mars Propco 30 S.à r.l.</b> .....	<b>103659</b>
<b>BNP Paribas Leasing Solutions</b> .....	<b>103654</b>	<b>Mars Propco 31 S.à r.l.</b> .....	<b>103660</b>
<b>Bofil</b> .....	<b>103654</b>	<b>Mars Propco 32 S.à r.l.</b> .....	<b>103673</b>
<b>BVP II S.à r.l.</b> .....	<b>103654</b>	<b>Mars Propco 33 S.à r.l.</b> .....	<b>103673</b>
<b>Café Um Wangert S.à r.l.</b> .....	<b>103674</b>	<b>Mars Propco 34 S.à r.l.</b> .....	<b>103673</b>
<b>Caprice S.A.</b> .....	<b>103656</b>	<b>Mars Propco 35 S.à r.l.</b> .....	<b>103674</b>
<b>Caramba S.à r.l.</b> .....	<b>103656</b>	<b>Mars Propco 36 S.à r.l.</b> .....	<b>103674</b>
<b>Carrifin S.A.</b> .....	<b>103656</b>	<b>Mars Propco 37 S.à r.l.</b> .....	<b>103675</b>
<b>Carrifin S.A.</b> .....	<b>103655</b>	<b>Mars Propco 38 S.à r.l.</b> .....	<b>103675</b>
<b>Centrale Paysanne Services</b> .....	<b>103655</b>	<b>Mars Propco 39 S.à r.l.</b> .....	<b>103675</b>
<b>Charter Hall Retail Poland S.à r.l.</b> .....	<b>103655</b>	<b>Mars Propco 6 S.à r.l.</b> .....	<b>103676</b>
<b>Corporation Investments S.A.</b> .....	<b>103680</b>	<b>Mars Propco 8 S.à r.l.</b> .....	<b>103676</b>
<b>Crex Investments S.A.</b> .....	<b>103656</b>	<b>Mars Propco 9 S.à r.l.</b> .....	<b>103676</b>
<b>Crushing Engineering S.A.</b> .....	<b>103658</b>	<b>MAS Luxinvest S.A.</b> .....	<b>103676</b>
<b>CSTH Holdings SA</b> .....	<b>103657</b>	<b>Memora S.A.</b> .....	<b>103679</b>
<b>Cyclone International Holdings Branch</b> .....	<b>103657</b>	<b>Merck-Finanz AG</b> .....	<b>103680</b>
<b>DH Blythe Valley S.à r.l.</b> .....	<b>103657</b>	<b>MGP Dean S.à r.l.</b> .....	<b>103679</b>
<b>DH Commerciale S.à r.l.</b> .....	<b>103658</b>	<b>MGP Empire S.à r.l.</b> .....	<b>103679</b>
<b>DH Howick Place S.à r.l.</b> .....	<b>103659</b>	<b>MGP Idaho S.à r.l.</b> .....	<b>103680</b>
<b>DH Residencia S.à r.l.</b> .....	<b>103660</b>	<b>Novia Energy S.A.</b> .....	<b>103680</b>
<b>Elmar Klein S.à r.l.</b> .....	<b>103658</b>	<b>SBSAL S.à r.l.</b> .....	<b>103677</b>
<b>EuroCore PROPERTY 4 S.à r.l.</b> .....	<b>103660</b>	<b>Volga Resources S.A.</b> .....	<b>103634</b>
<b>Euro Protection Group</b> .....	<b>103659</b>	<b>VREF Holding S.à r.l.</b> .....	<b>103634</b>
<b>Icon 2 S.à r.l.</b> .....	<b>103634</b>	<b>Zigimmo International S.A.</b> .....	<b>103652</b>
<b>KKH Investments S.à r.l.</b> .....	<b>103660</b>		

**Volga Resources S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 127.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Joëlle BADEN  
Notaire

Référence de publication: 2011101493/12.

(110114177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

**VREF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 115.317.

La Société prend acte de la démission de Monsieur Ali Haroon de son mandat de gérant avec effet au 24 juin 2011.  
Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Mr. Teunis Akkerman, gérant;
- Mr. Krzysztof Drozd, gérant;
- Mr. Jean Roger Lemaire, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

*Pour la Société*

Signatures

*Un gérant*

Référence de publication: 2011101494/18.

(110113930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

**Icon 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.398.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 159.611.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of the month of June.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Maître Thomas LEFEBRE, maître en droit, residing in Luxembourg, on behalf of ICON 1 S.A., a société anonyme having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 159612, by virtue of a proxy hereto attached, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of ICON 2 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg of 18 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 1 June 2011 under number 1175, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 159611.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all twelve thousand and five hundred (12,500) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

*Agenda*

A. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand and five hundred euro (€12,500) to forty-three million three hundred ninety-eight thousand euro (€ 43,398,000) by the creation and issue of forty-three million three hundred eighty-five thousand five hundred (43,385,500) shares with a nominal value of one euro (€1) each for a

total subscription price of four hundred thirty-three million eight hundred fifty-five thousand euro (€433,855,000) (the "Subscription Price"); subscription for the new shares by the Sole Shareholder; payment of the Subscription Price by the Sole Shareholder by (i) a contribution in cash of an amount of four hundred thirty-three million seven hundred forty-five thousand euro (€433,745,000) and (ii) a contribution kind of an aggregate amount of one hundred and ten thousand euro (€110,000) corresponding to a receivable held by the Sole Shareholder against the Company; acknowledgment of the valuation of the contribution in kind; allocation of the nominal value of the new shares of an amount of forty-three million three hundred eighty-five thousand five hundred euro (€43,385,500) so issued to the share capital and of an amount of three hundred ninety million four hundred sixty-nine thousand five hundred (€ 390,469,500) to the share premium account;

B. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "ICON 2 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at forty-three million three hundred ninety-eight thousand Euro (€43,398,000) divided into forty-three million three hundred ninety-eight thousand (43,398,000) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

#### **Art. 7. Management of the Company.**

##### 7.1 General

The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

##### 7.2 Appointment and removal of managers

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class to which they belong.

The managers shall be appointed as follows:

1. any such number of managers upon proposal by the Investor Directors (the “Investor Managers”);

2. for as long as the Class B Shareholders’ direct and/or indirect percentage holding of the total Equity Shares in issue does not fall below 50% of the Class B Shareholders’ Initial Percentage, one manager upon proposal by the Class B Director of Icon 1 (the “Class B Manager”), it being however understood that such terminated Class B Shareholder’s appointing right will be granted to any transferee of Class B Shareholder’s Equity Shares which, as a result of such acquisitions of Equity Shares, will become the owner of more than half of the Class B Shareholder Initial Percentage (provided however that such transferee executes a deed of adherence to the Shareholders’ Agreement in the form required by such Shareholders’ Agreement) and in such circumstances, such transferee shall be treated, with effect from the date of their deed of adherence to the Shareholders’ Agreement in the form required by such Shareholders’ Agreement, as Class B Shareholder; and

3. for as long as the Class C Shareholders’ direct and/or indirect percentage holding of the total Equity Shares in issue does not fall below 50% of the Class C Shareholder’s Initial Percentage, one manager upon proposal by the Class C Director (the “Class C Manager”), it being however understood that such terminated Class C Shareholder’s appointing right will be granted to any transferee of Class C Shareholder’s Equity Shares which, as a result of such acquisitions of Equity Shares, will become the owner of more than half of the Class C Shareholder Initial Percentage (provided however that such transferee executes a deed of adherence to the Shareholders’ Agreement in the form required by such Shareholders’ Agreement) and in such circumstances, such transferee shall be treated, with effect from the date of their deed of adherence to the Shareholders’ Agreement in the form required by such Shareholders’ Agreement, as Class C Shareholder.

Any manager may be removed with or without cause (*ad nutum*) by simple majority vote of the shares represented and voting at such general Shareholders meeting in accordance with these articles of association.

Any manager appointed upon such a removal shall be appointed in accordance with the provisions of paragraph 2 of this Article 7.1.

If no proposal for a nomination is made in accordance with the provisions of paragraph 2 of this Article 7.1, the board of managers will be validly made up by the managers appointed by the general meeting of shareholders.

#### 7.3 Chairman of the board of managers

The board of managers will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board and of the Shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence the shareholders or the board of managers may appoint another chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

#### 7.4 Notice of Meetings

Written notice of any meeting of the Board of managers shall be given to all managers and any Observer at least 5 days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings which shall be given to all managers and any Observer at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting. Such notice shall include an agenda of the business to be transacted at such meeting and shall be accompanied by all relevant and necessary papers to be presented to the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each manager. Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of managers.

#### 7.5 Proxies

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager may represent one or more managers.

#### 7.6 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers provided that the meeting will not be quorated without the participation of at least one Investor Manager (for so long as there is at least one Investor Manager on the board of managers).

#### 7.7 Voting

Without prejudice to the specific voting majorities under Article 7.8 and Article 10.9 below and unless otherwise provided for by these articles of association, decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

#### 7.8 Specific Majorities – Investor Manager Consent

Without prejudice to the specific quorum and majority requirements set out under Article 7.9 below and with the exception of those matters set out in the Annual Budget approved by the Investor Manager but only for so long as the Group is performing materially in line with such Annual Budget, the following matters may only be approved with Investor Manager Consent in consultation with the CEO:

1. the appointment of and powers delegated to any committee of the board of managers, it being understood that the Investor does not need to consult with the CEO on this matter;
2. any material change in the nature of the business carried on by the Company or any Subsidiary;
3. the making of any acquisition for a value in excess of Euro 10,000,000.00 through the Company or any Subsidiary provided that all acquisitions for a value in excess of Euro 10,000,000.00 will require to be approved by the board of managers;
4. the disposal of any substantial part of the business or substantial assets of the Company or any Subsidiary, including, without limitation, the disposal of, Gruppo Coin S.p.A. (“Gruppo Coin”), Coin, Upim or Oviessa for a value in excess of Euro 10,000,000.00;
5. approval of the annual business plan/budget;
6. the incurrence by Gruppo Coin and/or any of its Subsidiaries of indebtedness above Euro 10,000,000.00;
7. the recommendation or payment of any dividend;
8. the subscription for, or acquisition of, by the Company or any Subsidiary any share or stock of any body corporate for a value higher than Euro 10,000,000.00;
9. the creation by the Company or any Subsidiary of any scheme to allot or issue shares to employees;
10. making any payments to the Tier 1 or Tier 2 Managers (or any other Manager with a salary in excess of Euro 300,000 per annum) that is not provided for in their service contracts of an amount higher than Euro 20,000 per annum;
11. the purchase of immovable assets over a value of Euro 10,000,000.00 other than as approved in the budget;
12. without prejudice to the powers granted to the CEO as managing director of Gruppo Coin, and what is stated elsewhere in these articles of association, the entry into, variation or termination of any contract with any shareholder pursuant to the applicable related party laws and regulations, or any contract other than in the ordinary course of business or containing a change of control clause for a value higher than Euro 10,000,000.00;
13. the creation of any charges over any assets of the Company or any Subsidiary for a value higher than Euro 10,000,000.00;
14. loan of monies or giving credit guarantees for a value higher than Euro 10,000,000.00;
15. taking any interest in property, outside the business plan and for a value higher than Euro 10,000,000.00;
16. the entry by the Company or any Subsidiary into any joint venture or partnership for a value higher than Euro 10,000,000.00;
17. adopting a pension scheme;
18. making donations to political parties;
19. making other donations, excluding, without limitation, any donation or sponsoring to local public projects, not for non-profit and charity organizations not exceeding Euro 20,000.00 per annum; and
20. voting instructions for shareholders’ meetings resolving upon the following matters in relation with Gruppo Coin:
  - (a) any change to the authorised or issued share capital of the Gruppo Coin or any Subsidiary, the rights attaching to any class of shares of Gruppo Coin or any Subsidiary;
  - (b) any issue of Securities;
  - (c) payment of any dividend;
  - (d) any change to the Gruppo Coin’s articles of association or any Subsidiary’s articles of association;
  - (e) any merger, de-merger or conversion of the Gruppo Coin or any Subsidiary;
  - (f) any proposal to liquidate or wind-up or to have a receiver or administrator appointed to the Gruppo Coin or any Subsidiary;
  - (g) changing auditors; and
  - (h) instructing or permitting any of the foregoing matters to take place in any other member of the GC Group.
21. voting instructions for shareholders’ meetings resolving upon the following matters in relation with any other Subsidiary of the Company:
  - (a) any change to the authorised or issued share capital of any Subsidiary, the rights attaching to any class of shares of any Subsidiary;
  - (b) any issue of Securities;

- (c) any change to any Subsidiary's articles of association;
- (d) any merger, de-merger or conversion of any Subsidiary;
- (e) any proposal to liquidate or wind-up or to have a receiver or administrator appointed to any Subsidiary; and
- (f) changing auditors.

#### 7.9 Specific Majorities – Class B Manager Consent, PIK Agent Consent and Class C Manager Consent

The following matters may only be approved with Class B Manager Consent, PIK Agent Consent and Class C Manager Consent:

1. the cessation or material change to the nature of the business operation of the Gruppo Coin's Group as a whole (the core business of which being an apparel retailer through department stores and other outlets (including the following: clothing, food, shoes, perfumery and accessories));

2. any transactions between any member of the Group and the Class A Shareholders and their affiliates and related parties other than in relation to a capital increase or issue in accordance with paragraphs 7 and 8(b) below or ordinary course trading between Gruppo Coin (and its Subsidiaries and participated companies) and other portfolio companies of the Class A Shareholders;

3. acquisitions and sales of companies and/or businesses or businesses as going concerns and/or assets having a value exceeding Euro 50,000,000.00 in the aggregate on a yearly basis by the Group (but excluding for these purposes Gruppo Coin and its Subsidiaries and participated companies, provided however that, with reference to Gruppo Coin and its Subsidiaries' acquisitions, (1) such purchased companies and/or businesses or businesses as going concerns and/or assets are active in, or synergetic to, the business sector of Gruppo Coin (the core business of which being an apparel retailer through department stores and other outlets (including the following: clothing, food, shoes perfumery and accessories)) and (2) should such acquisitions be funded by means of debt resources, the relevant indebtedness shall comply with the provisions provided for under paragraph 4 below and the PIK Instrument);

4. shareholders loans, preferred equity instruments, preferred debt instruments, debt instruments with warrant or other equity component or similar instruments being incurred or issued (as the case may be) by any member of the Group;

5. third party indebtedness by any member of the Group (but excluding for these purposes Gruppo Coin and its Subsidiaries and participated companies), unless the ratio of total net debt (excluding the PIK Preference Notes and accrued interest but including the new indebtedness) to EBITDA is 4.50:1 or less;

6. (i) any capital increase, or issue of other instruments (including without limitation, preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates, preferred debt instruments and similar instruments, whether or not convertible into shares), with the shareholders' option right, below the company's fair market value (as determined by the board of managers in good faith) and (ii) any capital increase, or issue of other instruments (including without limitation, preferred debt instruments and similar Securities, whether or not convertible into shares), without the shareholders' option right or preferential subscription right, other than to the extent required to cover losses pursuant to applicable mandatory provisions of laws and regulations or remedy or prevent an event of default under the financing documents or pursuant to any anti-dilution provisions in favour of the PIK Preference Noteholders set out in the Shareholders' Agreement (collectively, the "Allowed Issues"), provided that either: (a) the Allowed Issues are implemented at company's fair market value (as determined by the board of managers in good faith); or (b) the Class B Shareholders and Class C Shareholders are each offered the opportunity to acquire their respective pro-rata share of any such issue subscribed for by the Class A Shareholders within 30 days of such issue; and

7. voting instructions in relations to the following:

(a) without prejudice to the provisions under point (b) herebelow, alteration of the articles of association and constitutional documents in a way which would adversely affect the Class B Shareholders, the PIK Agent, the PIK Preference Noteholders or the Class C Shareholders to any material extent;

(b) (i) any capital increase, or issue of other instruments (including without limitation, preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates, preferred debt instruments and similar instruments, whether or not convertible into shares), with the shareholders' option right, below the Company's fair market value (as determined by the board of managers in good faith) and (ii) any capital increase, or issue of other instruments (including without limitation, preferred debt instruments and similar Securities, whether or not convertible into shares), without the shareholders' option right or preferential subscription right, other than Allowed Issues, provided that either: (a) the Allowed Issues are implemented at Company's fair market value (as determined by the Board in good faith); or (b) the Class B Shareholders and Class C Shareholders are each offered the opportunity to acquire their respective pro-rata share of any such issue subscribed for by the Class A Shareholders within 30 days of such issue;

(c) any extraordinary transactions and/or resolutions affecting the share capital of any member of the Group (including, without limitation, capital increases or decreases, mergers, demergers and acquisitions) which would result in (i) the Company losing the direct or indirect ownership of 100% of the other companies of the Group (other than Gruppo Coin and its Subsidiaries and participated companies) and (ii) the Class A Shareholders and the Class B Shareholder losing the indirect ownership of 50% plus one share of Gruppo Coin or, to the extent that Gruppo Coin is a listed company, a

lower percentage of the issued share capital of Gruppo Coin, provided that such lower percentage allows the Group to appoint the majority of Gruppo Coin's directors and is no lower than 1/3 of Gruppo Coin's issued share capital; and

(d) voluntary liquidation, dissolution, winding-up, composition with creditors (e.g. concordato preventivo).

The Class B Shareholders holding the majority of Class B Shares may, at any time, by notice in writing served on the Company specify that all or any matters requiring the consent or agreement of any Class B Manager (including any matter requiring Class B Manager Consent) shall instead require Class B Shareholder Consent and, in like manner, may revoke any such notice.

The Class C Shareholder may, at any time, by notice in writing served on the Company specify that all or any matters requiring the consent or agreement of any Class C Manager (including any matter requiring Class C Manager Consent) shall instead require Class C Shareholder Consent and, in like manner, may revoke any such notice.

If the Class B Shareholder's direct and/or indirect percentage holding of the total Equity Shares in issue falls below 50% of the Class B Shareholder's Initial Percentage, the right to give consent to the matters set out above shall terminate, it being however understood that such terminated Class B Manager's veto rights will be granted to any transferee of Class B Shareholder's Equity Shares which, as a result of such acquisitions of Equity Shares, will become the owner of more than half of the Class B Shareholder Initial Percentage (provided however that such transferee executes a deed of adherence to the Shareholders' Agreement in the form required by such Shareholders' Agreement) and in such circumstances, such transferee shall be treated, with effect from the date of their deed of adherence to the Shareholders' Agreement in the form required by such Shareholders' Agreement, as Class B Shareholder.

If the Class C Shareholders' direct and/or indirect percentage holding of the total Equity Shares in issue falls below 50% of the Class C Shareholder's Initial Percentage, the right to give consent to the matters set out above shall terminate, it being however understood that such terminated Class C Manager's veto rights will be granted to any transferee of Class C Shareholder's Equity Shares which, as a result of such acquisitions of Equity Shares, will become the owner of more than half of the Class C Shareholder Initial Percentage (provided however that such transferee executes a deed of adherence to the Shareholders' Agreement in the form required by such Shareholders' Agreement) and in such circumstances, such transferee shall be treated, with effect from the date of their deed of adherence to the Shareholders' Agreement in the form required by such Shareholders' Agreement, as Class C Shareholder.

#### 7.10 Meetings by conference calls

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

#### 7.11 Resolutions in writing

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

#### 7.12 Minutes of meetings of the board

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or one manager. A copy of such minutes shall be sent to all directors and any Observer as soon as practicable after each meeting of the Board.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

#### 7.13 Binding signatures

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers (including by way of representation).

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the shareholders representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2011.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation as well as to the terms of the Shareholders' Agreement.

**Art. 17. Definitions.** The following words and expressions shall have the meaning given to them below:

"Acquisition" means the acquisition of the entire issued share capital of Giorgione Investimenti S.p.A.;

"Annual Budget" means the annual budget for the Group, approved in accordance with the provisions of any existing Shareholders' Agreement;

"CEO" means the Chief Executive Officer of Gruppo Coin from time to time;

"Class A Shareholder" means any holder of class A shares in Icon 1;

"Class B Director" means a director of Icon 1 appointed as Class B Director;

"Class B Manager Consent" means the favourable vote of the Class B Manager (if at the relevant time there is one) in the relevant board meetings or the written consent of a Class B Manager;

"Class B Shareholder" means any holder of class B shares in Icon 1;

"Class B Shareholders Consent" means the prior written consent of the Class B Shareholder;

"Class B Shareholder Initial Percentage" means the Class B Shareholder's direct and/or indirect percentage of the total Equity Shares in issue after any investments by the Investors made in connection with the MTO or in accordance with a requirement of the Group's finance providers to invest further sums following the MTO pursuant to the True Up Provisions;



"Class C Director" means a director of Icon 1 appointed as Class C Director;

"Class C Manager Consent" means the favourable vote of the Class C Manager (if at the relevant time there is one) in the relevant board meetings or the written consent of the Class C Manager;

"Class C Shareholder" means any holder of class C shares in Icon 1;

"Class C Shareholder Initial Percentage" means the Class C Shareholder's direct and/or indirect percentage of the total Equity Shares in issue after any investments by the Investors made in connection with the MTO or in accordance with a requirement of the Group's finance providers to invest further sums following the MTO pursuant to the True Up Provisions;

"Control" means (i) the holding (also indirectly) of the majority of the voting rights exercisable in shareholders' meetings, and/or (ii) the right (also indirectly) to appoint or remove the majority of the members of the board of directors. For the purposes of these articles of association, the terms Controlled and Controlling and the verb to Control shall have a meaning consistent with that of Control.

"Employee Member" means any holder of Securities who is a trust for the benefit of employees of the Group, any Shareholder who is or was an employee of any member of the Group and any person who acquired Securities from any such Shareholder pursuant to a Permitted Transfer (as defined in the articles of Icon 1);

"Equity Shares" means all issued ordinary shares in the capital of Icon 1;

"Family Settlement" means in relation to any Employee Member any trust or trusts (whether arising under a settlement inter vivos or a testamentary disposition by whomsoever made or on intestacy) under which no immediate beneficial interest in the Securities in question is, for the time being, vested in any person other than the Employee Member concerned and/or his Privileged Relations;

"Group" means Icon 1, the Company, Gruppo Coin and their Subsidiaries and any company that, from time to time, becomes both a Subsidiary of the Company and a Controlling company of Gruppo Coin but shall not, for the avoidance include any Investor(s);

"Icon" means Icon 1 S.A.;

"Investor Directors" means the directors of Icon 1 appointed as Investor Directors;

"Investor Manager Consent" means the favourable vote of the Investor Manager (if at the relevant time there is one) in the relevant board meetings or the written consent of an Investor Manager;

"Investor" means each of the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and any other investor who invests as an Investor (in each case for so long as they hold Equity Shares) (but not, for the avoidance of doubt, a Manager or anyone who invest as a Manager or the Permitted Transferees of any Manager);

"Manager" means any person acting as manager in the Group and having invested in Securities;

"MTO" means the mandatory tender offer which Icon S.p.A. shall make (through Giorgione Investimenti S.p.A.) in respect of the share capital of Gruppo Coin following the Acquisition closing date and any of the following phases thereof (including any squeeze out or sell out);

"Observer" means a person having the right to attend all meetings of the directors of a specified member of the Group and of any committee of the directors of that member of the Group and to receive such other information as a director would be entitled to receive at the same time as such information is provided to the directors of that member of the Group and shall, as regards confidentiality, have the same obligations to the Company or that member of the Group as if he were a director. An Observer shall be entitled to attend and speak at any such meetings of the directors but shall not be entitled to vote;

"Permitted Transferee" means, in respect of any Employee Member, any Privileged Relation or Family Settlement of that Employee Member;

"PIK Agent" means the entity acting as agent for the PIK Preference Noteholders;

"PIK Agent Consent" means the consent of the PIK Agent which may be given by the Class B Manager for so long as Great Brands Holdings S.A. is the PIK Agent and, thereafter, in writing by the PIK Agent and where PIK Agent Consent is to be given other than by the Class B Manager, the PIK Agent shall be required to respond promptly to any requests for PIK Agent Consent and shall not withhold or delay such consent unreasonably;

"PIK Default" means the PIK Preference Notes not having been repaid in full on the maturity date stated in the PIK Instrument;

"PIK Instrument" means the instrument constituting the PIK Preference Notes (if any);

"PIK Preference Notes" means the payment in kind notes that may be issued from time to time by Icon 1 and referred to more precisely, including as to their specific rights and obligations, which may supplement any rights and obligations of Security holders set out in these Articles, in the Shareholders' Agreement;

"Privileged Relation" means in respect of any Employee Member the spouse of the Employee Member and, subject to the Class A Shareholders being satisfied in relation to any potential legal difficulties in relation to such person holding Securities and subject to any reasonable undertakings which the Class A Shareholders may reasonably request, also, the parent or child (including step-child or adopted child) of or a company controlled by Employee Member;

"Securities" means any shares, preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates, loan notes or other securities issued by any member of the Group (save for any securities which are held intra-Group);

"Senior Facilities Agreements" means the bridge term and revolving facilities agreement and the terms, capex and revolving facilities agreement as may be entered into by the Company and Icon S.p.A;

"Shareholders' Agreement" means any shareholders' agreement which may exit from time to time between Icon 1 and the shareholders of Icon 1 with respect to Icon 1 and/or its Subsidiaries;

"Subsidiary" means, with respect to any company or other entity, any other company, directly or indirectly Controlled by the first company or other entity;

"Tier 1 Manager" means the CEO as at 28 June 2011;

"Tier 2 Managers" means the Managers designated as such;

"True Up Provisions" means the provisions in the Senior Facilities Agreements which may require an additional equity investment to be made in the Group depending on the levels of acceptance under the MTO and the number of shares in Gruppo Coin acquired by Giorgione Investimenti S.p.A.

C. Appointment of the following persons as additional managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Stefano Ferraresi, professionally residing at 40, Portman Square, W1H 6DA, London (United Kingdom) born on 13 November 1972 in Cernusco Sulnaviglio (Italy) as Investor Manager;

- Mr Nikos Stathopoulos, professionally residing at 62, Sydney St GB – SW36PS London (United Kingdom), born on 11 November 1969 in Athen as Investor Manager;

- Mr Antonio Casari, professionally residing at c/o Bi-Invest, via Nassa 5 6900 Lugano (Switzerland), born on 12 January 1973 in Bologna (Italy) as Class B Manager; and

- Mrs Lori A Hall-Kimm, professionally residing in 1F Airlie Gardens, W8 7AJ London (United Kingdom), born on 20 October 1976 in Scarborough (Canada) as Class C Manager;

- Mr Stefano Beraldo, residing at Preganziol, v.N. Sauro, n.41, (Italy), born on 23 March 1957 in Venice (Italy) as CEO.

D. Redesignation of Mr Pierre Stemper, Mrs Christelle Rétif, Mr Naim Gjonaj and Mr Jeremy Nicholas Hamilton Hood as Investor Managers.

After having considered the above, the Sole Shareholder resolved as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand and five hundred euro (€12,500) to forty-three million three hundred ninety-eight thousand euro (€ 43,398,000) by the creation and issue of forty-three million three hundred eighty-five thousand five hundred (43,385,500) shares with a nominal value of one euro (€1) each, for a total subscription price of four hundred thirty-three million eight hundred fifty-five thousand euro (€433,855,000) (the "Subscription Price").

Thereupon the Sole Shareholder subscribed for the new shares and paid the Subscription Price by (i) a contribution in cash of an amount of four hundred thirty-three million seven hundred forty-five thousand euro (€433,745,000) and (ii) a contribution in kind of an aggregate amount of one hundred and ten thousand euro (€110,000) corresponding to a receivable held by the Subscriber against the Company.

The Sole Shareholder resolved that an amount of forty-three million three hundred ninety-eight thousand five hundred euro (€43,398,500) shall be allocated to the share capital of the Company and an amount of three hundred ninety million four hundred sixty-nine thousand five hundred euro (€ 390,469,500) to the freely available share premium.

Proof of the payment in cash was shown to the undersigned notary.

The above contribution in kind has been further described and valued by the board of managers of the Company pursuant to a valuation report dated 29 June 2011, the conclusion of which is as follows:

"The board of managers, on the basis of the aforementioned, considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution in Kind.

The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above in consideration for the issue of 110,000 shares in the Company with a nominal value of €1 each, is equal to an aggregate total amount of €110,000 which corresponds at least to the nominal value of the shares to be issued by the Company in consideration for the Contribution in Kind."

The Sole Shareholder acknowledged the above valuation of the contribution in kind at an aggregate amount of one hundred and ten thousand Euro (€110,000).

Proof of the transfer of the contribution in kind described hereabove to the Company was given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as stated under item B of the agenda.

### Third resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint the following persons as additional managers for an unlimited duration:

- Mr Stefano Ferraresi, professionally residing at 40, Portman Square, W1H 6DA, London (United Kingdom) born on 13 November 1972 in Cernusco Sulnaviglio (Italy) as Investor Manager;
- Mr Nikos Stathopoulos, professionally residing at 62, Sydney St GB – SW36PS London (United Kingdom), born on 11 November 1969 in Athen as Investor Manager;
- Mr Antonio Casari, professionally residing at c/o Bi-Invest, via Nassa 5 6900 Lugano (Switzerland), born on 12 January 1973 in Bologna (Italy) as Class B Manager; and
- Mrs Lori A Hall-Kimm, professionally residing in 1F Airlie Gardens, W8 7AJ London (United Kingdom), born on 20 October 1976 in Scarborough (Canada) as Class C Manager.
- Mr Stefano Beraldo, residing at Preganziol, v.N. Sauro, n.41, (Italy), born on 23 March 1957 in Venice (Italy) as CEO.

### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to redesignate Mr Pierre Stemper, Mrs Christelle Rétif, Mr Naim Gjonaj and Mr Jeremy Nicholas Hamilton Hood as Investors Managers.

### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at € 7,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Maître Thomas LEFEBRE, maître en droit, résidant à Luxembourg, pour le compte de ICON 1 S.A., une société anonyme ayant son siège social au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159612, en vertu d'une procuration ci-jointe, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de ICON 2 S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg en date du 18 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 1<sup>er</sup> juin 2011 sous le numéro 1175 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159611.

Le comparant a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
2. Les points sur lesquels des résolutions devaient être passées étaient les suivants:

### Ordre du jour

A. Augmentation du capital social émis de la Société pour le porter de douze mille cinq cent euros (12.500 €) à quarante-trois millions trois cent quatre-vingt dix-huit mille euros (43.398.000€) par la création et l'émission de quarante-trois millions trois cent quatre-vingt cinq mille cinq cents (43.385.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, pour un prix de souscription total de quatre cent trente-trois millions huit cent cinquante-cinq mille euros (433.855.000€) (le «Prix de Souscription»); souscription aux nouvelles parts sociales par l'Associé Unique; paiement du Prix de Souscription par l'Associé Unique par (i) un apport en espèces d'un montant total de quatre cent trente trois millions sept cent quarante-cinq mille euros (433.745.000€) et (ii) un apport en nature d'un montant total de cent dix mille euros (€110.000) correspondant à une créance de l'Associé Unique envers la Société; prise de connaissance de l'évaluation de l'apport en nature; allocation d'un montant de quarante-trois millions trois-cent quatre-vingt cinq mille cinq cents euros (43.385.500 €) au capital social de la Société et allocation de trois cent quatre-vingt dix millions quatre cent soixante neuf mille cinq cents euros (390.469.500€) au compte de prime d'émission librement distribuable.

B. Modification et refonte des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Une société à responsabilité limitée dénommée «ICON 2 S.à.r.l.» (la «Société») a été fondée par les personnes et parties comparantes qui deviendront les associés par la suite. La Société sera régie par ces statuts et par la législation afférente.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, obligations et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations des certificats préférentiels d'actions convertibles ou non, de certificats de créance, notes et titres d'emprunt.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant en la forme requise pour toute modification des statuts.

Le siège social peut être transféré dans la commune par une décision du gérant, ou selon le cas, par le conseil de gérance.

La Société peut disposer de bureaux et de filiales au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant ou bien le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront notifiées aux parties intéressées par gérant ou bien le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital - Actions et Certificats.** Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-trois millions trois cent quatre-vingt dix-huit mille euros (€43.398.000) divisé en quarante-trois millions trois cent quatre-vingt dix huit mille (43.398.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un euro (€1). Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés en la forme requise pour toute modification des statuts."

Toute prime d'émission sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. A moins qu'il n'en dispose autrement dans la loi, le transfert de parts sociales à de non-associés est sujet au consentement d'au moins soixante-quinze pourcent des associés représentés de la Société.

### **Art. 7. Gérance de la Société.**

#### 7.1 Généralités

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, ne devant pas être associés.

Ils sont nommés et révoqués de leur poste par une décision de l'assemblée générale à la simple majorité, qui détermine les pouvoirs et le terme du mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés indéfiniment. Les gérants peuvent être réélus.

Dans le cas où il y a plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

#### 7.2 Nomination et révocation des gérants

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de classes différentes. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les gérants sont nommés comme il suit:

1. tout gérant sur proposition de la Majorité des Investisseurs Gérants (les «Investisseurs Gérants»);
2. pour autant que le pourcentage de détention direct et/ou indirect par des Actionnaires de Classe B du total des actions émises ne tombe pas sous les 50% du Pourcentage Initial des Actionnaires de Classe B, un gérants sur proposition de tous les Gérants de Classe B (le «Gérant de Classe B» , sous-tendant que les droits de nomination des Actionnaires de Classe B terminés seront transférés aux Cessionnaires d'Actions de Classe B, qui en conséquence, deviendront les propriétaires de plus de la moitié du Pourcentage Initial des Actionnaires de Classe B (sous réserve que le Cessionnaire en question ait adhéré au Pacte d'Actionnaires dans la forme requise par le Pacte d'Actionnaires) et dans de telles circonstances, le Cessionnaire sera considéré, à partir de la date d'adhésion au Pacte d'Actionnaires en la forme requise par le Pacte d'Actionnaires, en tant qu'Actionnaire de Classe B); et

3. pour autant que le pourcentage de détention direct et/ou indirect par les Actionnaires de Classe C du total des Actions émises ne tombe pas sous les 50% du Pourcentage Initial des Actionnaires de Classe C, un Gérant sur proposition d'un Gérant de Classe C (le «Gérant de Classe C»), sous-tendant que les droits de nomination des Actionnaires de Classe C terminés seront transférés aux Cessionnaires d'Actions de Classe C, qui en conséquence, deviendront les propriétaires de plus de la moitié du Pourcentage Initial des Actionnaires de Classe C (sous réserve que le Cessionnaire en question ait adhéré au Pacte d'Actionnaires dans la forme requise par le Pacte d'Actionnaires) et dans de telles circonstances, le Cessionnaire sera considéré, à partir de la date d'adhésion au Pacte d'Actionnaires en la forme requise par le Pacte d'Actionnaires, en tant qu'Actionnaire de Classe C.).

Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif (ad nutum) par un vote à la majorité simple des par sociales présentes ou représentées et votant à cette assemblée générale des associés conformément aux présents Statuts.

Tout gérant nommé suite à une telle révocation doit être nommé conformément aux dispositions du paragraphe 4 de cet article 7.1.

Si aucune proposition de nomination n'est faite conformément aux dispositions du paragraphe 2 de cet article 7.1, le conseil de gérance sera valablement constitué par les gérants nommés par les associés.

#### 7.3 Président du conseil de gérance

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que les assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil de gérance nommera à la majorité un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

#### 7.4 Convocation des Réunions

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérant et à tout Observateur au moins cinq jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Cet avis inclura un ordre du jour des activités devant être rajoutées à cette réunion et sera accompagné de tous les documents nécessaires et pertinents devant être présentés à cette réunion qui sera donnée à tous les gérants et à tout Observateur au moins 24 heures avant l'heure de la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance à laquelle tous les gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

#### 7.5 Procurations

Tout gérant pourra agir lors de toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut représenter un ou plusieurs autres gérants.

#### 7.6 Quorum

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée au conseil de gérance, à condition que la réunion n'ait pas rempli la condition du quorum sans la participation d'au moins un Investisseur Gérant (aussi longtemps qu'il y a au moins un Investisseur Gérant au conseil de gérance).

#### 7.7 Vote

Sans préjudice aux vote de majorités spécifiques sous l'article 7.8 et 10.9 des statuts, sauf dispositions contraires contenues dans les présents Statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants de la Société (comprenant les votes par procuration).

#### 7.8 Majorités spéciales – Consentement de l'Investisseur Gérant

Sans préjudice des quorums spécifiques et de majorité nécessaires énoncées à l'article 7.9 ci-dessous, avec pour exception les domaines couverts par le Budget Annuel approuvé par l'Investisseur Gérant mais pour autant que le Groupe se conforme au Budget Annuel, les questions suivantes ne seront uniquement approuvées qu'avec le Consentement de l'Investisseur Gérant en consultation avec le PDG:

1. la nomination de et les pouvoirs délégués à un quelconque comité du Conseil, supposant l'Investisseur n'ait pas besoin de consulter le PDG;
2. tout changement substantiel de la nature des activités conduites par la Société ou une quelconque Filiale;
3. l'accomplissement d'une quelconque acquisition d'une valeur dépassant 10.000.000,00 euros à travers la Société ou une quelconque Filiale à condition que toutes les acquisitions pour une valeur dépassant 10.000.000,00 euros soient approuvées par le Conseil;

4. la cession d'une quelconque part substantielle des activités ou d'importants actifs de la Société ou une quelconque Filiale, y compris sans limitation, la cession de Gruppo Coin, Coin, Upim ou Oviessa pour une valeur dépassant 10.000.000,00 euros;

5. approbation du plan annuel des activités/du budget;

6. en relation avec Gruppo Coin et/ou une quelconque de ses Filiales de dettes dépassant 10.000.000,00 euros;

7. la recommandation ou le paiement de tout dividende;

8. la souscription par la Société ou une quelconque Filiale à ou l'acquisition par la Société ou une quelconque Filiale de toute action ou part sociale d'une quelconque entité sociale d'une valeur supérieure à 10.000.000,00 euros;

9. la création par la Société ou une quelconque Filiale de tout plan de distribution ou d'émission d'actions aux salariés;

10. tout paiement aux gérants de Niveau 1 ou de Niveau 2 (ou tout autre gérant ayant un salaire dépassant 300.000 euros par an) qui n'est pas prévu dans leur contrat de service d'un montant supérieur à 20.000 euros par an;

11. l'acquisition d'actifs immobiliers d'une valeur dépassant 10.000.000,00 euros n'ayant pas été approuvée dans le budget;

12. sans préjudice quant aux pouvoirs accordés au PDG comme administrateur-délégué de Gruppo Coin, et ce qui est prévu ailleurs dans les présents Statuts, l'entrée dans, la modification ou la résiliation de tout contrat avec un quelconque Actionnaire en vertu des lois et règlements aux parties applicables respectifs, ou tout contrat autre que dans le cadre de la gestion ordinaire des activités ou prévoyant une clause de changement de contrôle d'une valeur supérieure à 10.000.000,00 euros;

13. la création de toutes charges greffant un quelconque actif de la Société ou d'une quelconque Filiale d'une valeur supérieure à 10.000.000,00 euros;

14. le prêt d'argent ou l'octroi d'un crédit-garantie d'une valeur supérieure à 10.000.000,00 euros;

15. la prise de participation dans l'immobilier, non couverte par le plan des activités et d'une valeur supérieure à 10.000.000,00 euros;

16. l'entrée par la Société ou une quelconque Filiale dans toute jointe venture ou partenariat d'une valeur supérieure à 10.000.000,00 euros;

17. l'adoption d'un plan de pension;

18. les dons à des parties politiques;

19. autres dons, excluant sans limitation, tout dons aux ou parrainage de projets publics locaux, non pas pour des associations sans buts lucratifs et de charité ne dépassant pas 10.000.000,00 euros;

20. le vote d'instructions pour les assemblées des associés portant sur les questions suivantes et en relation avec Gruppo Coin:

(a) tout changement au capital autorisé ou émis de Gruppo Coin ou une quelconque Filiale, aux droits attachés à n'importe quelle classe d'actions de Gruppo Coin ou d'une quelconque Filiale;

(b) toute émission de Titres;

(c) le paiement de dividendes;

(d) tout changement des statuts de Gruppo Coin ou des statuts d'une quelconque Filiale;

(e) toute fusion, scission ou transformation de Gruppo Coin ou d'une quelconque Filiale;

(f) toute proposition de liquider ou dissoudre ou d'avoir un administrateur-judiciaire ou liquidateur de nommé pour toute Filiale; et

(g) le changement des auditeurs; et

(h) l'instruction ou la permission de tout ce qui précède pour avoir lieu dans tout autre membre du Groupe GC.

21. le vote d'instructions pour les assemblées des associés décidant sur les questions suivantes en relation avec toute autre Filiale de la Société:

(a) tout changement au capital social autorisé ou émis d'une quelconque Filiale, aux droits attachés à n'importe quelle classe d'actions d'une quelconque Filiale;

(b) toute émission de Titres;

(c) tout changement des statuts d'une quelconque Filiale;

(d) toute fusion, scission ou transformation d'une quelconque Filiale;

(e) toute proposition de liquider ou dissoudre ou d'avoir un administrateur-judiciaire ou liquidateur de nommé pour toute Filiale; et

(f) le changement des auditeurs.

7.9 Majorités Spéciales – le Consentement du Gérant de Classe B, le Consentement de l'Agent PIK et le Consentement du Gérant de Classe C

Les questions suivantes ne seront uniquement approuvées avec le Consentement du Gérant de Classe B, le Consentement de l'Agent PIK et le Consentement du Gérant de Classe C:

1. la cessation ou le changement substantiel de la nature des activités économiques conduites par le Groupe Gruppo Coin pris dans son intégralité (dont les activités principales consistent en le fait d'être un marchand de vêtements à travers de magasins spécialisés et autres points de vente (y compris le suivant: vêtements, nourriture, chaussures, parfumerie et accessoires));

2. toute transaction entre les membres du Groupe et les Actionnaires de Classe A et leurs affiliés et les parties avec lesquelles ils nouent des relations autre qu'en relation avec une augmentation de capital ou émission en vertu des paragraphes 7 et 8(b) ci-dessous ou des opérations commerciales ordinaires entre Gruppo Coin (et ses Filiales et sociétés participantes) et d'autres sociétés de portefeuilles des Actionnaires de Classe A;

3. les acquisitions et ventes de sociétés et/ou des activités ou activités de gestion courante et/ou des actifs ayant une valeur dépassant 50.000.000,00 euros au total sur une base annuelle par le Groupe (mais excluant à cette fin Gruppo Coin et ses Filiales et les sociétés participantes, à condition cependant que, en référence aux acquisitions de Gruppo Coin et ses Filiales, (1) de telles sociétés acquises et / ou activités ou activités de gestion courantes et/ou actifs, s'engagent dans, ou se rapportant au, secteur d'activités de Gruppo Coin (dont les activités principales consistent dans le fait d'être un marchand de vêtements à travers de magasins spécialisés et autres points de vente (y compris le suivant: vêtements, nourriture, chaussures, parfumerie et accessoires) et (2) si ces acquisitions sont financées par des moyens d'endettements, les endettements respectifs devront respecter les dispositions prévues au point (I) section 4 ci-dessous et au point (II) de l'Instrument PIK;

4. les prêts d'associés, l'endettement, les instruments de capitaux préférentiels et tout instrument de dette, les instruments de dette garantis ou autres composantes de titres de capital ou des instruments similaires, souscrits ou émis (selon le cas) par tout membre de la Société;

5. l'endettement de tiers par un membre du Groupe (mais excluant à cette fin Gruppo Coin et ces Filiales et les sociétés participantes), sauf si le ratio de la dette totale net (excluant les Obligations PIK Preference et les intérêts échus mais incluant le nouvel endettement) à un EBITDA de 4.50:1 ou moins; et

6. (i) toute augmentation de capital, ou émission d'autres instruments (comprenant sans restriction, des certificats préférentiels d'actions (preferred equity certificates), les certificats préférentiels d'actions convertibles (convertible preferred equity certificates), des instruments de dettes et instruments similaires, convertibles ou non en actions), avec le droit d'option des associés en dessous de la Juste Valeur de Marché (tel que déterminé par le Conseil en bonne foi) et (ii) toute augmentation de capital, ou émission d'autres instruments (comprenant sans restriction des instruments de dettes et Titres similaires, convertibles ou non en actions), sans le droit d'option des associés ou droit de souscription préférentielle, autre que nécessaire pour couvrir les pertes, en vertu de dispositions de droit applicable obligatoirement ou réajustement ou prévention d'événement faisant défaut sous les document de finance ou en vertu de dispositions anti-dilution en faveur de Détenteurs d'Obligations PIK Preference tel qu'évoqué dans le Pacte d'Actionnaires (ensemble, les «Emissions Autorisées»), disposent que: (a) Les Emissions Autorisées sont mises en place à la juste valeur de marché de la société (tel que déterminé par le Conseil en bonne foi); ou (b) il sera offert aux les Actionnaires de Classe B et aux Actionnaires de Classe C seront la possibilité d'acquérir leur prorata d'actions pour toute émission souscrite par des Actionnaires de Classe A dans les 30 jours d'une telle émissions; et

7. les instructions de vote en relation avec ce qui suit:

(a) sans préjudice quant aux dispositions sous le point (b) ci-dessous, la modification des Statuts et documents constitutifs d'une façon à savoir des effets défavorables pour les Actionnaires de Classe B, l'Agent PIK, les Détenteurs d'Obligations PIK Preference ou les Actionnaires de Classe C;

(b) (i) toute augmentation de capital, ou émission de tout autre instrument (y compris sans limitation, des certificats préférentiels d'actions (preferred equity certificates), les certificats préférentiels d'actions convertibles (convertible preferred equity certificates), instruments de dette et instruments similaires, convertibles ou non préférentiels en actions), avec droit d'option des Associés, en dessous de la Juste Valeur de Marché de la Société (tel que déterminé par le Conseil de bonne foi), et (ii) toute augmentation de capital, ou émission de tout autre instrument (y compris sans limitation, instruments de dette et instruments similaires, convertibles ou non préférentiels en actions) sans droit d'option ou droit préférentiel de souscription des Actionnaires, autres que Emissions Autorisées à condition cependant que soit: (a) les Emissions Autorisées sont exercées à la Juste Valeur de Marché de la Société (tel que déterminé par le Conseil de bonne foi), ou (b) que l'Actionnaire de Classe B et l'Actionnaire de Classe C reçoivent la possibilité d'acquérir leurs actions prorata d'une telle émission souscrite par les Actionnaires de Classe A dans les trente jours d'une telle émission;

(c) toute transaction extraordinaire et/ou décision affectant le capital social d'un quelconque membre du Groupe (y compris, sans limitation, les augmentations et réductions de capital, les fusions, les scissions et acquisitions) qui résulteraient de (i) la perte de la Société des droits de propriété direct ou indirect de 100% dans les autres sociétés du Groupe (autres que Gruppo Coin, ses Filiales et sociétés participantes) et (ii) la perte par les Actionnaires de Classe A et les Actionnaires de Classe B de 50% plus une action des droits de propriété indirecte dans Gruppo Coin, ou dans la mesure où Gruppo Coin est une société cotée, un pourcentage inférieur au capital social émis dans Gruppo Coin, à condition que ce pourcentage inférieur permette au Group de nommer la majorité des administrateurs de Gruppo Coin et ne s'élève pas à moins de 1/3 du capital social émis dans Gruppo Coin; et

(d) la liquidation volontaire, la dissolution, l'accord des créanciers (par exemple concordato preventivo).

L'Actionnaire de Classe B peut à tout moment indiquer par notification écrite délivrée à la Société que toutes ou quelque une des activités nécessitant le consentement de tout Administrateur de Classe B (comprenant toute activité nécessitant le Consentement de l'Administrateurs de Classe B), nécessiteront à la place le Consentement de l'Actionnaire de Classe B et, de la même manière peut révoquer toute notification.

L'Actionnaire de Classe C peut à tout moment indiquer par notification écrite délivrée à la Société que toutes ou quelque une des activités nécessitant le Consentement de tout Administrateur de Classe C (comprenant toute activité nécessitant le Consentement de l'Administrateurs de Classe C), nécessiteront à la place le Consentement de l'Actionnaire de Classe C et, de la même manière peut révoquer toute notification.

Si le pourcentage de détention direct et/ou indirect des Actionnaires de Classe B des Actions totales émises tombe sous 50% du Pourcentage Initial des Actionnaires de Classe B, le droit de consentir aux activités indiquées ci-dessus s'éteindra, ceci sous-entend que les droits de veto des Administrateurs de Classe B s'éteindront et seront délégués à tous cessionnaires d'Actions de Classe B qui, du fait de telles acquisitions d'Actions deviendront les propriétaires de plus de la moitié du Pourcentage Initial des Actionnaires de Classe B (à condition qu'un tel cessionnaire soit partie à un Pacte d'Actionnaires dans la forme requise par ce Pacte d'Actionnaires), et dans de telles circonstances, le cessionnaire sera considéré, à partir de la date d'adhésion au Pacte d'Actionnaires dans les formes requises par le Pacte d'Actionnaires, comme Actionnaire de Classe B.

Si le pourcentage de détention direct et/ou indirect des Actionnaires de Classe C des Actions totales émises tombe sous 50% du Pourcentage Initial des Actionnaires de Classe C, le droit de consentir aux activités indiquées ci-dessus s'éteindra, ceci sous-entend que les droits de veto des Administrateurs de Classe C s'éteindront et seront délégués à tous cessionnaires d'Actions de Classe C qui, du fait de telles acquisitions d'Actions deviendront les propriétaires de plus de la moitié du Pourcentage Initial des Actionnaires de Classe C (à condition qu'un tel cessionnaire soit partie à un Pacte d'Actionnaires dans la forme requise par ce Pacte d'Actionnaires), et dans de telles circonstances, le cessionnaire sera considéré, à partir de la date d'adhésion au Pacte d'Actionnaires dans les formes requises par le Pacte d'Actionnaires, comme Actionnaire de Classe C.

#### 7.10 Réunions par conférence téléphonique

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique uniquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### 7.11 Résolutions écrites

Le Conseil peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

#### 7.12 Procès-verbal du conseil de gérance

Le procès-verbal de tout conseil de gérance sera signé par le Président, ou en son absence, par le Président pro tempore, qui a présidé le conseil ou un gérant. Une copie du procès verbal sera envoyé à chaque Gérant et observer des que possible après que le conseil de gérance ait eu lieu.

Les résolutions des gérants, ainsi que les résolutions circulaires peuvent être certifiées, ou un extrait peut être émis sous la seule signature d'un gérant.

#### 7.13 Signatures

La Société sera liée par la signature du gérant unique dans le cas où il n'y a qu'un gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance par les signatures conjointes de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement liée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui les pouvoirs ont été délégués par le gérant s'il n'y a qu'un gérant ou le conseil de gérance ou au moins deux gérants (comprenant les procurations).

**8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

**9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions.



Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Dans le cas ou, et pour aussi longtemps que la Société tient plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le premier jeudi du mois de juin à 11:00 de chaque année. Si un tel jour n'est pas un jour ouvré, l'assemblée aura lieu le jour ouvrable suivant.

**11. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social, lequel débutera à la date de la création de la Société et cessera au 31 décembre 2011.

**12. Bilan.** A chaque année fin d'année sociale, les comptes annuels sont arrêtés par le gérant u selon le cas, le conseil de gérance.

L'état financier demeure à disposition des associés au siège social de la Société.

**13. Distributions.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués aux associés, sur décision de l'assemblée générale.

Les associés peuvent, sur décision de l'assemblée générale des associés, décider de distribuer la prime d'émission. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission au compte de la réserve légale.

**14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des actionnaires et qui ont été nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**15. Associé Unique.** Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société aura un associé unique, conformément à l'article 179(2) de la loi d1 août 1915 sur les sociétés commerciales; auquel cas, les articles 200-1 et 200-2 sont applicables entre autres.

**16. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions législatives et aux conditions du Pacte d'Actionnaires et celles de tout Titres émis par la Société de temps à autre.

**17. Définitions.** Les termes et expressions suivants auront la signification qui est leur donnée ci-dessous:

«Accord Familial» signifie en relation avec tout Membre Salarié, tout trust ou trusts (que ce soit par un accord inter vivos ou des dispositions testamentaires par qui que ce soit ou par une succession «ab intestat») (dans le(s)quel(s) aucune participation bénéficiaire immédiate dans les Titres en question n'est, pour le temps donné, dévolu à une personne autre que le Membre Salarié concerné et/ou ses Relations Privilégiées;

«Acquisition» signifie l'acquisition de la totalité du capital social émis de Giorgione Investimenti S.p.A.;

«Actionnaire de Classe A» signifie tout détenteur d'actions de classe A dans Icon 1;

«Actionnaire de Classe B» signifie tout détenteur d'actions de classe B dans Icon 1;

«Actionnaire de Classe C» signifie tout détenteur d'actions de classe C dans Icon 1;

«Actions» signifie toutes les actions ordinaires dans le capital d'Icon 1;

«Administrateur de Classe B» signifie un administrateur d'Icon 1 nommé en tant qu'Administrateur de Classe B;

«Administrateur de Classe C» signifie un administrateur d'Icon 1 nommé en tant qu'Administrateur de Classe C;

«Agent PIK» signifie toute entité agissant en tant qu'agent pour les Détenteurs d'Obligations PIK Preference;

«Budget Annuel» signifie le budget annuel pour le Groupe, en accord avec tout Pacte d'Actionnaires;

«Cessionnaire Autorisé» signifie à l'égard de tout Membre Salarié, toute Relation Privilégiée ou Accord Familial de ce Membre Salarié;

«Consentement de l'Actionnaire de Classe B» signifie le consentement écrit au préalable de l'Actionnaire de Classe B;

«Consentement de l'Agent PIK» signifie le consentement de l'Agent PIK qui peut être donné par un Administrateur de Classe B aussi longtemps que Great Brands Holdings S.A. est l'Agent PIK, et par écrit par l'Agent PIK et lorsque le Consentement de l'Agent PIK doit être donné par d'autre que l'Administrateur de Classe B, l'Agent PIK devra répondre rapidement à toute demande de Consentement de l'Agent PIK et ne retiendra pas son consentement de manière déraisonnable;

«Consentement de l'Investisseur Gérant» signifie le vote favorable de l'Investisseur Gérant (si au moment opportun il en existe un) lors d'importantes réunions du Conseil ou l'accord écrit de l'Investisseur Gérant;

«Consentement du Gérant de Classe B», signifie le vote favorable du Gérant de Classe B (s'il y en a un au moment opportun) lors des conseils de gérance ou le consentement écrit d'un Gérant de Classe B;

«Consentement du Gérant de Classe C», signifie le vote favorable du Gérant de Classe C (s'il y en a un au moment opportun) lors des conseils de gérance ou le consentement écrit d'un Gérant de Classe C; «Contrôle», signifie (i) la détention (également indirecte) de la majorité des droits de vote qui sont exercés lors des réunions d'associés, et/ou (ii) le droit (également indirect) de nommer ou révoquer la majorité des membres du Conseil. Pour les besoins de ces Statuts, les termes Contrôlé et Contrôlant et le verbe Contrôler auront le même sens conféré à Contrôle;

«Défaut PIK» signifie les Obligations PIK Preference qui n'ont pas été repayées entièrement à la date de maturité énoncée dans l'Instrument PIK;

«Dispositions d'Ajustement» («True Up Provisions») signifie les dispositions du Contrats Financiers Seniors lequel peut requérir un investissement en capital additionnel devant être réalisé dans le Groupe selon les niveaux d'acceptation sans le MTO et le nombre d'actions dans Gruppo Coin acquises par Giorgione Investimenti S.p.A.;

«Filiale» signifie, par rapport à toute société ou autre entité, tout autre société, Contrôlée directement ou indirectement par la première société ou une autre entité;

«Groupe» signifie Icon 1, la Société, Gruppo Coin et leurs Filiales et toute société qui, au fil du temps devient à la fois une Filiale de la Société et une société Contrôlant de Gruppo Coin mais qui n'inclura pas d'Investisseurs;

«Gérant» signifie toute personne agissant en tant que gérant dans le Groupe et ayant investi dans des Titres;

«Gérant de Niveau 1» signifie le PDG à la date du 28 juin 2011;

«Gérant de Niveau 2» signifie les gérants désignés comme tel;

«Icon 1» signifie Icon 1 S. A.;

«Instrument PIK» signifie l'instrument constituant les Obligations PIK Preference (si il y en a); «Investisseur» signifie chacun des Actionnaires de Classe A, de classe B, et tout autre investisseur qui investit en tant qu'Investisseur (dans chaque cas pour autant qu'il détient des Actions) (mais pas, afin d'éviter tout doute, un Gérant ou quiconque qui investit en tant que Gérant ou Cessionnaires Autorisés de tout Gérant);

«Investisseur Administrateur» signifie tout administrateur d'Icon 1 nommé en tant qu'Investisseur Administrateur;

«Membre Salarié» signifie tout détenteur de Titres qui a un trust pour le bénéfice de salariés du Groupe, tout Actionnaire qui est ou a été un salarié d'un des membre du Groupe et toute personne qui a fait l'acquisition de Titres par tout Actionnaire en vertu d'un Transfert Autorisé (tel que défini dans les statuts d'Icon 1);

«MTO» signifie l'offre publique d'achat faite par Icon S.p.A. (au travers Giorgione Investimenti S.p.A.) en rapport avec le capital social de Gruppo Coin suite à la date finale de l'Acquisition ne les phases suivantes (comprenant le retrait et le retrait obligatoire et le rachat obligatoire);

«Obligations PIK Preference» signifie le paiement en nature d'obligations qui sont susceptibles d'être émises par Icon 1 et plus précisément comprenant des droits et obligations, qui peuvent suppléer tout droit et obligation de détenteurs de Titres énoncé dans ces Statuts, dans le Pacte d'Actionnaires;

«Observateur» signifie une personne ayant le droit d'assister à toutes les réunions des administrateurs d'un membre du groupe et à tout comité des Administrateurs de ce membre du groupe et de recevoir tout autre information qu'un administrateur serait en droit de recevoir au même moment que l'information est fournie aux administrateurs de ce membre du Groupe et en ce qui concerne la confidentialité, les mêmes obligations envers la Société ou envers ce membre du Groupe s'appliqueront comme s'il était un administrateur. Un observateur aura le droit d'assister et de s'exprimer à toutes réunions d'administrateurs mais n'aura pas de droit de vote;

«Pacte d'Actionnaires» signifie tout pacte d'actionnaires qui existe au fil du temps entre les actionnaires et Icon 1 par rapport à Icon 1 et/ou ses filiales;

«PDG» signifie le Président, Directeur Général de Gruppo Coin au fil du temps;

«Pourcentage Initial des Actionnaires de Classe B» signifie le pourcentage d'actions total de l'Actionnaire de Classe B direct et/ou indirect émis après tout investissement fait par les Investisseurs conformément au MTO ou conformément à la nécessité des bailleurs le fonds du Groupe d'investir des sommes supplémentaires à la suite du MTO conformément aux Dispositions d'Ajustement;

«Pourcentage Initial des Actionnaires de Classe C» signifie le pourcentage d'actions total de l'Actionnaire de Classe C direct et/ou indirect émis après tout investissement fait par les Investisseurs conformément au MTO ou conformément à la nécessité des bailleurs de fonds du Groupe d'investir des sommes supplémentaires à la suite du MTO conformément aux Dispositions d'Ajustement;

«Relations Privilégiées» signifie à l'égard de tout Membre Salarié, l'époux du Membre Salarié, et, sous réserve que les Actionnaires de Classe A soient satisfaits en ce qui concerne toutes difficultés juridiques éventuelles en rapport avec toute personne détenant des titres de-même que le parent ou l'enfant (comprenant les enfants de précédentes unions ou les enfants adoptés) d'une société contrôlée par un Membre Salarié;

«Contrats Financiers Seniors» signifie le Bridge Term et le revolving facilities agreement et les conditions, les dépenses d'investissement de capital capex et le «revolving facilities agreement» tel qu'ils peuvent être conclus par la Société et Icon S.p.A;

«Titre» signifie toutes actions, certificats préférentiels, certificats de capitaux préférentiels convertibles, prêts ou autres leurs mobilières émis par tout membre du Groupe (excepté les Titres détenus intra-groupe);

«Transferts d'Appel Autorisés» signifie tout transfert par un Gérant à la Société ou à la personne désignée suite à l'exercice de toute option d'appel contingent accordé par ledit Gérant à la Société sous tout document liant la Société et le Gérant»

C. Nomination des personnes suivantes en tant que gérants supplémentaires de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Stefano Ferraresi, demeurant professionnellement au 40, Portman Square, W1H 6DA, Londres (Royaume-Uni), né le 13 novembre 1972 à Cernusco Sulnaviglio (Italie) comme Investisseur Gérant;

- M. Nikos Stathopoulos, demeurant professionnellement au 62, Sydney St GB – SW36PS Londres (Royaume-Uni), né le 11 novembre 1969 à Athènes comme Investisseur Gérant;

- M. Antonio Casari, demeurant professionnellement au c/o Bi-Invest, via Nassa 5 6900 Lugano (Suisse), né le 12 janvier 1973 à Bologna (Italie) comme Gérant de Classe B;

- Mme Lori A Hall-Kimm, demeurant professionnellement au 1F Airlie Gardens, W8 7AJ Londres (Royaume-Uni), née le 20 octobre 1976 à Scarborough (Canada) comme Gérant de Classe C; et

- M. Stefano Beraldo, demeurant à Preganziol, v.N. Sauro, n°41 (Italie), né à Venise le 23 mars 1957 en qualité de CEO.

D. Requalification de M. Pierre Stemper, Mme Christelle Rétif, M. Naim Gjonaj et M. Jeremy Nicholas Hamilton Hood en qualité de Gérants Investisseurs.

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter de douze mille cinq cents euros (12.500 €) à quarante-trois millions trois cent quatre-vingt-dix huit mille euros (43.398.000 €) par la création et l'émission de quarante-trois millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents (43.385.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, pour un prix de souscription total de quatre cent trente-trois millions huit cent cinquante-cinq mille euros (433.855.000 €) (le «Prix de Souscription»).

Suite à quoi l'Associé Unique a souscrit aux nouvelles parts sociales et a payé le Prix de Souscription par (i) un apport en espèces d'un montant total de quatre cent trente trois millions sept cent quarante-cinq mille euros (433.745.000€) et (ii) un apport en nature d'un montant total de cent dix mille euros (€110.000) correspondant à une créance de l'Associé Unique envers la Société.

L'associé Unique a décidé d'allouer un montant de quarante-trois millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros (43.385.500 €) au capital social de la Société et d'allouer un montant de trois cent quatre-vingt-dix millions quatre cent soixante neuf mille cinq cents euros (390,469,500 €) au compte de prime d'émission librement distribuable.

Preuve d'un tel apport en espèces à la Société a été donnée au notaire soussigné.

L'apport en nature ci-dessus a été décrit et évalué par le conseil de gérance de la Société conformément à un rapport d'évaluation daté du 29 juin 2011 dont la conclusion est la suivante:

“The board of managers, on the basis of the aforementioned, considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution in Kind.

The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above in consideration for the issue of 110,000 shares in the Company with a nominal value of €1 each, is equal to an aggregate total amount of €110,000 which corresponds at least to the nominal value of the shares to be issued by the Company in consideration for the Contribution in Kind.”

L'Associé Unique prend note de l'évaluation ci-dessus de l'apport en nature à un montant total de cent dix mille euros (110.000€).

Preuve du transfert de l'apport en nature décrit ci-dessus à la Société a été donnée au notaire soussignée.

103652

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société tel que mentionné au point B de l'ordre du jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants supplémentaires de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Stefano Ferraresi, demeurant professionnellement au 40, Portman Square, W1H 6DA, Londres (Royaume-Uni), né le 13 novembre 1972 à Cernusco Sulnaviglio (Italie) en qualité de Gérant Investisseur;
- M. Nikos Stathopoulos, demeurant professionnellement au 62, Sydney St GB – SW36PS Londres (Royaume-Uni), né le 11 novembre 1969 à Athènes en qualité de Gérant Investisseur;
- M. Antonio Casari, demeurant professionnellement au c/o Bi-Invest, via Nassa 5 6900 Lugano (Suisse), né le 12 janvier 1973 à Bologna (Italie) en qualité de Gérant de Classe B;
- Mme Lori A Hall-Kimm, demeurant professionnellement au 1F Airlie Gardens, W8 7AJ Londres (Royaume-Uni), née le 20 octobre 1976 à Scarborough (Canada) en qualité de Gérant de Classe C;et
- M. Stefano Beraldo, demeurant à Preganziol, v.N. Sauro, n°41 (Italie), né à Venise le 23 mars 1957 en qualité de CEO.

*Septième résolution*

L'assemblée a décidé de requalifier M. Pierre Stemper, Mme Christelle Rétif, M. Naim Gjonaj et M. Jeremy Nicholas Hamilton Hood en Gérants Investisseurs.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite aux résolutions ci-dessus sont estimés à € 7.300,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite de ce procès verbal, la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Lefebre, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juin 2011. Relation: EAC/2011/8485. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Référence de publication: 2011090905/1015.

(110102860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**Zigimmo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.420.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 8 juillet 2011 au siège social que la démission de Mme Béatrice Niedercorn de son poste d'administrateur est acceptée, et que Madame Beatriz Garcia, demeurant au 5, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, est nommée administrateur avec expiration du mandat le jour de l'assemblée qui se tiendra en 2016.

Pour Extrait Sincère et Conforme

Signature

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011101495/15.

(110114522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

**Agro-Produits S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 6.272.

—  
*Procès-verbal de réunion des associés du 15 juillet 2011*

Les deux associées CEPAL S.A. et DELPA Soc. coop. se sont réunies le 15 juillet 2011 à 11.30 h à Mersch/Agrocenter et ont pris acte de la démission de Madame Andrée MAQUIL comme gérant de la société.

Ils ont nommé nouveau gérant, Monsieur Claude PUNDEL, diplômé en gestion d'entreprise, demeurant à L-5482 Wormeldange, 16, rue de Dreibern. Les pouvoirs du gérant sont généraux et non autrement limités que par les dispositions légales éventuelles.

Mersch, le 15 juillet 2011.

CEPAL S.A. / CENTRALMARKETING S.à r.l

Signatures / Signatures

*Le conseil d'administration / Les associés*

Référence de publication: 2011101498/17.

(110114972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Agriconsult, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 6.597.

—  
*Procès-verbal de réunion des associés du 11 juillet 2011*

Les deux associées CEPAL S.A. et DELPA Soc. coop. se sont réunies le 15 juillet 2011 à 11.30 h à Mersch/Agrocenter et ont pris acte de la démission de Madame Andrée MAQUIL comme gérant de la société.

Ils ont nommé nouveau gérant, Monsieur Claude PUNDEL, diplômé en gestion d'entreprise, demeurant à L-5482 Wormeldange, 16, rue de Dreibern. Les pouvoirs du gérant sont généraux et non autrement limités que par les dispositions légales éventuelles.

Mersch, le 15 juillet 2011.

CEPAL S.A. / DELPA Soc. coop.

Signatures / Signatures

*Le conseil d'administration / Le conseil d'administration*

Référence de publication: 2011101501/17.

(110114995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Biscalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 153.957.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 juin 2011 à 16.00 heures à Luxembourg*

Les mandats de l'Administrateur unique et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de l'Administrateur unique de Monsieur Daniel VELASCO, Administrateur de Sociétés, demeurant Route des Flamants, Pereybere, Ile Maurice.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la société Fiduciaire HRT, réviseur d'entreprises, 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les mandats de l'Administrateur unique et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Signature

*Administrateur Unique*

Référence de publication: 2011101509/17.

(110115185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**BLMD Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101510/10.

(110115113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**BNP Paribas Leasing Solutions, Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.096.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

BNP Paribas Leasing Solutions

Philippe De Vos / Carlo Thill

Directeur / Président

Référence de publication: 2011101511/14.

(110115709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Bofil, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 6.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011101513/10.

(110114965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**BVP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.657.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Paul King, ayant son adresse professionnelle à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet le 8 juillet 2011 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011101516/15.

(110115269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Centrale Paysanne Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 14.155.

—  
*Procès-verbal de réunion des associés du 15 juillet 2011*

Les deux associées CEPAL S.A. et DELPA Soc. coop. se sont réunies le 15 juillet 2011 à 11.30 h à Mersch/Agrocenter et ont pris acte de la démission de Monsieur Lucien HALLER comme gérant de la société.

Ils ont nommé nouveau gérant, Monsieur Claude PUNDEL, diplômé en gestion d'entreprise, demeurant à L-5482 Wormeldange, 16, rue de Dreibern. Les pouvoirs du gérant sont généraux et non autrement limités que par les dispositions légales éventuelles.

Mersch, le 15 juillet 2011.

CEPAL S.A. / DELPA Soc. coop.

Signatures / Signatures

*Le conseil d'administration / Le conseil d'administration*

Référence de publication: 2011101517/17.

(110114968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Charter Hall Retail Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.888.

—  
*Extrait du conseil de gérance du 30 mai 2011*

*Resolution*

The Board of Managers decides unanimously:

- to transfer with effect as of 8 April 2001 the registered office to L-2951 44 Boulevard J.F. Kennedy.

**(Version française)**

*Résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer avec effet au 8 avril 2011 le siège social de la Société au L-2951, 44 Boulevard J.F. Kennedy.

Pour copie conforme

Signatures

*Manager A / Manager B*

Référence de publication: 2011101518/18.

(110115111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Carrifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 75.699.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 21 juin 2011 à 14.30 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen LOZIE et Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A., domiciliée 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, Administrateurs

pour un terme venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler en tant que Commissaire aux Comptes the Clover pour un terme venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Pour copie conforme  
Signatures  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011101521/20.

(110114912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Caprice S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 38.860.

---

Le Bilan au 31.12.2010 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011101519/11.

(110115122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Caramba S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 84.673.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101520/10.

(110115530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Carrifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 75.699.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101522/10.

(110115008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Crex Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 73.009.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2011*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Marc HÄFLIGER, comptable, demeurant au 1, chemin de Senaugin, CH-1162 St-Prex, Suisse;
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L -1653 Luxembourg;
- Dr. Yves WAGNER, docteur en sciences économiques, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011101525/17.

(110115102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---



**Cyclone International Holdings Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de Cyclone International Holdings Branch, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14.07.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011101523/11.

(110115233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**CSTH Holdings SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 74.770.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu le 31 mars 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- CSTH HOLDINGS S.A. (B74.770), dont le dernier siège social connu est sis à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme  
Me Arnaud Schmitt  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011101527/16.

(110115465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**DH Blythe Valley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.074.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Paul King, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet le 8 juillet 2011 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Gérard Becquer  
*Gérant*

Référence de publication: 2011101528/15.

(110115232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Mars Propco 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.313.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2011101605/10.

(110115160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Crushing Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.838.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu le 31 mars 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- CRUSHING ENGINEERING S.A. (B 73.838), dont le dernier siège social connu est sis à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Arnaud Schmitt

Le liquidateur

Référence de publication: 2011101526/17.

(110115461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**DH Commerciale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 26.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.856.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Paul King, ayant son adresse professionnelle à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet le 8 juillet 2011 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011101529/15.

(110115238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Elmar Klein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9780 Wintrange, 76, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 103.754.

*Ausserordentliche Gesellschafterversammlung vom 16. Mai 2011 (WIL/2011/392 - 20/05/2011), vor dem Notar Anja HOLTZ.  
Mit Amtssitz in Wiltz.*

*Erster Beschluss*

Die Anteilseigner nehmen den Rücktritt des Geschäftsführers Herrn Klaus Peter Neyses wohnhaft in D-54662 Speicher, 6 Pastor-Muenchen-Strasse, an.

*Zweiter Beschluss*

Die Anteilseigner beschliessen Herrn Andre SCHMITZ, geboren in Prüm/Bitburg, am 18. August 1981, wohnhaft in D-54584 Feusdorf, 9, Flurweg zum technischen Geschäftsführer zu ernennen.

Das Mandat ist zeitlich nicht begrenzt.

Die Gesellschaft wird ab heute rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer vertreten Herrn Andre Schmitz, vorbenannt, und Frau Marguerite THULL, ebenfalls vorbenannt.

Der hier anwesende Herr Andre SCHMITZ nimmt das Mandat ausdrücklich an.

Wiltz, den 8. Juni 2011.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011101541/20.

(110115091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**DH Howick Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.705.

—  
Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Paul King, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet le 8 juillet 2011 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011101530/15.

(110115235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

**Euro Protection Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 144.253.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2011 à 11.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs A de Monsieur Frédéric DELORE, Président, de Monsieur Geoffroy DELORE, de Monsieur Nicolas DELORE et les mandats d'administrateurs B de Monsieur Joseph WINANDY et de COSAFIN S.A (1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg) représentée par Monsieur Jacques BORDET demeurant 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de MAZARS, Cabinet de révision agréé 10A, rue Henri M. Schnadt L - 2530 Luxembourg, réviseur d'entreprise pour les comptes annuels et les comptes consolidés.

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31.12.2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2011101545/19.

(110115211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

**Mars Propco 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.325.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Herman SCHOMMARZ.

Référence de publication: 2011101611/10.

(110115545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

**Mars Propco 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.326.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Herman SCHOMMARZ.

Référence de publication: 2011101612/10.

(110115550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

**DH Residencia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.972.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Paul King, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet le 8 juillet 2011 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011101531/15.

(110115236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**EuroCore PROPERTY 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.808.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique du 31 mai 2011*

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat du Gérant Unique, Monsieur François Georges, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

L'Associé unique décide de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprise de Mazars, 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Pour extrait

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2011101540/16.

(110114905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Mars Propco 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.327.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Herman SCHOMMARZ.

Référence de publication: 2011101613/10.

(110115552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**KKH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.783.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr. Josep-Maria FARRE VIADER, manager, residing in 7, Avenue Eugene Pittard, 1206 Geneva (Switzerland), here represented by Mr. Jordi BONO, company director, residing at 7, C.Plato 14 4-1 08021 Barcelona (Spain), by virtue of a proxy given to him on 20 June 2011.

Said proxy signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacities, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

**Art. 1. Form.**

1.1 There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

1.2 The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares.

1.3 The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.**

2.1 The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings as well as the administration, development and management of such holdings.

2.2 The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

2.3 The Company may also use its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

2.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

2.5 In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3. Name.** The name of the Company is "KKH Investments S.à r.l."

**Art. 4. Duration.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

5.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

5.3 The Board as defined under Article 11 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

5.4 In the event that the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of the Company.

**Art. 6. Capital.**

6.1 The issued corporate capital is set at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) divided into five hundred thousand (500,000) shares, each share being part of one of the ten (10) following classes of shares ("Classes", singularly "Class"):

Fifty thousand (50,000) shares as Class "A" shares

Fifty thousand (50,000) shares as Class "B" shares

Fifty thousand (50,000) shares as Class "C" shares

Fifty thousand (50,000) shares as Class "D" shares

Fifty thousand (50,000) shares as Class "E" shares

Fifty thousand (50,000) shares as Class "F" shares

Fifty thousand (50,000) shares as Class "G" shares

Fifty thousand (50,000) shares as Class "H" shares

Fifty thousand (50,000) shares as Class "I" shares

Fifty thousand (50,000) shares as Class "J" shares.

6.2 Each share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and rights and obligations as set out in the Articles of Incorporation and is fully paid up.

6.3 In addition to the issued corporate capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

#### **Art. 7. Increase and reduction of capital.**

7.1 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of the shareholders, adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation.

7.2 The capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

7.3 In the event of a reduction of the Company's capital through the repurchase and the cancellation of a Class of shares (in the order provided for in article 7.2), such Class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the total cancellation amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

7.4 The cancellation value per share shall be calculated by dividing the total cancellation amount by the number of shares in issue in the Class of shares to be repurchased and cancelled.

7.5 The total cancellation amount shall be an amount determined by the Manager or in case of plurality of Managers by the Board and approved by the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant interim accounts. The total cancellation amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles of Incorporation provided however that the total cancellation amount shall never be higher than such Available Amount.

7.6 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the cancellation value per share will become due and payable by the Company.

#### **Art. 8. Transfer of shares.**

8.1 All Shares are freely transferable among shareholders regardless Classes of shares.

8.2 In case of a sole shareholder, the shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, shares may be transferred to non-shareholders provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the 1915 Law, namely has been authorized by the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

8.3 The transfer of shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company as provided in article 1690 of the civil code.

8.4 The Company may purchase its own shares with a view to their immediate cancellation.

#### **Art. 9. Indivisibility of shares.**

9.1 Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

9.2 Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

#### **Art. 10. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.**

10.1 The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

10.2 Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

#### **Art. 11. Management.**

11.1 The Company shall be managed by a board of Managers (the "Board") composed, at least, of three (3) managers (the "Managers", singularly the "Manager"), who do not need to be shareholders and who will be appointed pursuant to a resolution of the shareholder(s).

11.2 The Managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a resolution of the shareholder(s), which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the Board to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased Board members. The Managers shall hold office until their successors are appointed.

**Art. 12. Powers of the Board.**

12.1 All powers not expressly reserved by the 1915 Law or the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

12.2 To the extent permitted by the 1915 Law, the Board may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

**Art. 13. Procedure for management.**

13.1 The Board shall meet in the registered office as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager. The Board may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

13.2 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Managers at least fourteen (14) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

13.3 This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board. No such notice is required if all the Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

13.4 The Board's meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.5 Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another Manager as his proxy. In case there is only one Manager present at the Board meeting, this Manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be Manager, in order to assist him by holding the Board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

13.6 The Board can validly deliberate and act only if a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by majority vote at such meeting.

13.7 Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions voted at the Managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

13.8 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Managers.

**Art. 14. Liability of the Managers.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the joint signature of two (2) Managers in any case and for any amount involved or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by two (2) Managers.

**Art. 16. General meetings of shareholders.**

16.1 As long as the Company is composed of one (1) single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

16.2 Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

16.3 In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

16.4 In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

16.5 An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 17. Decisions of the shareholders.**

17.1 Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

17.2 If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

17.3 The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

17.4 The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

**Art. 18. Financial year.** The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

**Art. 19. Annual accounts & allocation of profits.**

19.1 At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Board and the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

19.3 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital of the company.

19.4 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of the shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

19.5 The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager, or as the case may be the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

19.6 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

19.7 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Manager or as the case may be the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Manager or as the case may be the board of Managers. The Manager or as the case may be the board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

19.8 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of Class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class A shares are in existence).

**Art. 20. Dissolution, liquidation.**

20.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

20.2 The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

20.3 In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21. Matters not provided.** All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.



**Art. 22. Definitions.**

Available Amount	<p>Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Article 19 of the Articles of Incorporation,</p> <p>- increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled but</p> <p>- reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby:</p> <p>AA = Available Amount</p> <p>NP = net profits (including carried forward profits)</p> <p>P = any freely distributable reserves</p> <p>CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled</p> <p>L = losses (including carried forward losses)</p> <p>LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation</p>
Interim Accounts	<p>Means the interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares</p>

*Subscription - Contributions*

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in kind the amounts mentioned hereafter :

Shareholder	Subscribed capital (EUR) - amount paid-in (EUR)	Number and class of shares
Mr. Josep-Maria FARRE VIADER, prenamed . . . . .	50,000.-	50,000 shares as Class "A" shares
	50,000.-	50,000 shares as Class "B" shares
	50,000.-	50,000 shares as Class "C" shares
	50,000.-	50,000 shares as Class "D" shares
	50,000.-	50,000 shares as Class "E" shares
	50,000.-	50,000 shares as Class "F" shares
	50,000.-	50,000 shares as Class "G" shares
	50,000.-	50,000 shares as Class "H" shares
	50,000.-	50,000 shares as Class "I" shares
	50,000.-	50,000 shares as Class "J" shares
Total: . . . . .	EUR 500,000.-	500,000 shares

*Description of the contribution*

The contribution made by Mr. Josep-Maria FARRE VIADER, sole founder, prenamed, against the issuance of five hundred thousand (500,000) shares in KKH Investments S.à r.l., is composed of :

- one quota with an amount of three million one hundred and ten thousand Hungarian Forint (HUF 3,110,000) of registered capital and an amount of one hundred forty million eight hundred ninety thousand Hungarian Forint (HUF 140,890,000) of capital reserve, of «ABCD 2007 Korlátolt Felelősségű Társaság», a company established and existing in accordance with the laws of Hungary, having its registered office at H-1074 Budapest, Dohány utca 12., Hungary, company registration number 01-09-879501, representing hundred per cent (100%) of its registered capital ("ABCD 2007"), being valued at five hundred thousand euro (EUR 500,000).

The contribution of the quota of ABCD 2007, in line with the intent of the founder of KKH Investments S.à r.l. is to be deemed as a privileged share for share transaction ("kedvezményezett részesedéscseere") for Hungarian tax purposes. KKH Investments S.à r.l. obliges itself to record and handle the shares of ABCD 2007 separately from any other investment or any other activity, as prescribed in section 7, point "h" of the Hungarian Corporate Tax Act.

*Valuation of the contribution*

Mr. Josep-Maria FARRE VIADER, prenamed, declares that the net value of this contribution in kind is set at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-).

Such contribution has been valued by the founder of the Company pursuant to a statement of contribution value.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by a copy of the list of members of ABCD 2007, the said document being signed by Mr. Jordi Bono Cruz, Managing Director of ABCD 2007.

*Effective implementation of the contribution*

Josep-Maria FARRE VIADER, prenamed, here represented as stated hereabove, expressly declares that:

- the quota contributed is fully paid up;
- the quota is in registered form;
- ABCD 2007 as borrower and Raiffeisen Bank Zrt. (registered seat: 1054 Budapest, Akadémia u. 6.) as lender (the "Bank") entered into an uncommitted credit line agreement under ref. No. PFS-08-09-08 on 25 September 2008. For the purpose of securing the claims of the Bank under the uncommitted credit line agreement, ABCD 2007 's members and the Bank concluded a framework quota pledge agreement pursuant to which they established quota pledges over their quota (the "Quota") representing hundred per cent (100%) of ABCD 2007 up to amount of EUR 20,000,000.-. Furthermore, the members entered into a call option agreement for the purpose of creating a call option right over the Quota in favour of the Bank;
- on the day of signing the present deed of incorporation the following encumbrances - registered in the company registry - exist for the benefit of the Bank regarding the Quota:
  - (a) a first ranking framework pledge on the Quota for the benefit of the Bank up to amount of EUR 20,000,000.-;
  - (b) a call option right on a market value for the benefit of the Bank until the 25<sup>th</sup> of September 2013.
- the Bank has checked that the Quota is owned by Mr. Josep-Maria FARRE VIADER prenamed and has given its conditional written consent that in case of fulfillment by the Company of the conditions set out in such consent, it does not have any objection against the contribution and that it agrees with the transfer of the Quota from its owner Mr. Josep-Maria FARRE VIADER prenamed to the Company. Proof of such consent shall remain annexed to the present deed to be submitted with it to the formality of registration; and
- all formalities shall be carried out in Hungary in order to formalize the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party.

*Statement of contribution value acknowledgement*

Thereupon Mr. Josep-Maria FARRE VIADER, prenamed, requires the notary to act as follows:

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as founder of the Company by reason of the here above described contribution in kind, Mr. Josep-Maria FARRE VIADER prenamed expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Such contribution has been valued by him as sole founder of the Company pursuant to a statement of contribution value which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Transitory provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2011.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand five hundred euro.

*Extraordinary general meeting*

*First resolution*

The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 11 of the Articles of Incorporation:

- Ms. Ikuko Kagá, Company director, residing at 7, Avenue Eugene Pittard, 1206 Geneva (Switzerland).
- Mr. Jordi Bono Cruz, Company director, residing at C. Plato 14 4-1, 08021 Barcelona (Spain).
- Mr. Philippe Morales, lawyer, residing at 22, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

*Second resolution*

The registered office shall be at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Josep-Maria FARRE VIADER, investisseur privé, résidant au 9, Avenue Alfred Bertrand, 1206 Genève (Suisse),  
ici représentée par Monsieur Jordi BONNO, administrateur de société, avec adresse au C. Plato 14 4-1, 08021 Barcelone (Espagne),

en vertu d'une procuration lui donnée le 20 juin 2011.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme.**

1.1 Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales.

1.3 La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

2.3 La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

2.4 La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

2.5 D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination de "KKH Investments S.à r.l."

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

5.2 Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

5.3 Le Conseil, comme défini à l'Article 11, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

5.4 Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoire seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 6. Capital.**

6.1 Le capital social émis est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) divisé en cinq cent mille (500.000) parts sociales, chacune appartenant à une des dix (10) catégories suivantes de parts sociales ("Catégories", au singulier "Catégorie"):

- Cinquante mille (50.000) parts sociales de la Catégorie "A",
- Cinquante mille (50.000) parts sociales de la Catégorie "B",
- Cinquante mille (50.000) parts sociales de la Catégorie "C",
- Cinquante mille (50.000) parts sociales de la Catégorie "D",
- Cinquante mille (50.000) parts sociales de la Catégorie "E",
- Cinquante mille (50.000) parts sociales de la Catégorie "F",
- Cinquante mille (50.000) parts sociales de la Catégorie "G",
- Cinquante mille (50.000) parts sociales de la Catégorie "H",
- Cinquante mille (50.000) parts sociales de la Catégorie "I", et
- Cinquante mille (50.000) parts sociales de la Catégorie "J".

6.2 Chaque part sociale a une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), avec tous les droits et obligations tels que déterminés par les présents statuts et est entièrement libérée.

6.3 En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

#### **Art. 7. Augmentation et réduction du capital.**

7.1 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par décision de l'assemblée générale des associés, prise dans les conditions prévues pour la modification des statuts, telles que déterminées dans les présents Statuts.

7.2 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou plusieurs Catégories de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Catégorie (s). En cas de rachat ou d'annulation de Catégories de parts sociales, les annulations et les rachats des parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique décroissant (débutant avec la Catégorie J).

7.3 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 7.2), les détenteurs des parts sociales concernées auront droit au prorata de leurs participations dans cette Catégorie de parts sociales au montant disponible (avec cependant la limite du montant total d'annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales des Catégories de parts sociales rachetées ou annulées recevront également de la Société un montant égal à la valeur d'annulation pour chaque part sociale détenue dans la Catégorie de part sociale concernée.

7.4 La valeur d'annulation de chaque part sociale devra être calculée en divisant le montant total d'annulation par le nombre de parts sociales émises dans cette Catégorie de parts sociales devant être rachetées ou annulées.

7.5 Le montant total d'annulation sera un montant déterminé par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance, et approuvé par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires. Le montant total d'annulation pour chaque Catégorie de parts sociales J, I, H, G, F, E, D, C, B, et A correspondra au Montant Disponible de la Catégorie concernée au moment de son annulation à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts, étant entendu cependant que le montant total d'annulation ne sera jamais supérieur au Montant Disponible.

7.6 Dès le rachat ou l'annulation des parts sociales de la Catégorie concernée, la valeur d'annulation par part sociale sera due et sera payable par la Société.

#### **Art. 8. Transfert de parts sociales.**

8.1 Les parts sociales, même de catégories différentes, sont librement cessibles entre associés.

8.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi de 1915, c'est-à-dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

8.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du Code civil.

8.4 La Société pourra acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

#### **Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.**

9.1 Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

9.2 Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

#### **Art. 10. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.**

10.1 L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

10.2 Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

#### **Art. 11. Gérance.**

11.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil") comprenant au moins trois (3) gérants (les "Gérants", individuellement un "Gérant"), qui n'ont pas besoin d'être associés et qui seront nommés par une décision de(s) associé(s).

11.2 Les gérants sont nommés et peuvent être révoqués ad nutum par une décision de(s) associé(s), qui détermine leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au Conseil de procéder au remplacement des Gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les Gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

#### **Art. 12. Pouvoirs du Conseil.**

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi de 1915 ou les Statuts seront de la compétence du Conseil, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Dans les limites permises par la Loi de 1915, le Conseil est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

12.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

#### **Art. 13. Procédure pour la gestion.**

13.1 Le Conseil peut se réunir au siège social aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation d'un Gérant. Le Conseil pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil.

13.2 Tout Gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins quatorze (14) jours ouvrables avant la tenue du Conseil, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation.

13.3 Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopie ou par e-mail de chaque Gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le Conseil. Une telle convocation n'est pas requise si tous les Gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

13.4 Le Conseil pourra se tenir par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

13.5 Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou par e-mail un autre Gérant. Pour le cas où un seul Gérant serait présent à une réunion du Conseil, ce Gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un Gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du Conseil. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

13.6 Le Conseil ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et si les Gérants sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à une telle réunion.

13.7 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les Gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du Conseil. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou télécopie.

13.8 Les procès-verbaux de chacune des réunions du Conseil doivent être signés par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux Gérants.

**Art. 14. Responsabilité des Gérants.** Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15. Représentation de la Société.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par deux (2) gérants.

**Art. 16. Assemblée générale des associés.**

16.1 Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

16.2 Dans ces cas, les articles 194 à 196 et 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

16.3 Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

16.4 Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

16.5 Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 17. Décisions des associés.**

17.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

17.2 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

17.3 Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

17.4 Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites..

**Art. 18. Année sociale.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19. Comptes annuels et affectation des bénéfices.**

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Conseil et le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

19.3 Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième (10%) du capital social.

19.4 Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé(s), selon le cas.

19.5 Les associés peuvent décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes préparés par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, en montrant qu'il y a des fonds suffisants pour la distribution, étant entendu que le montant distribué ne peut pas dépasser les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmenté des profits reportés ainsi que des montants alloués à la réserve légale et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes devant être mis en réserve, conformément à la Loi et suivant les dispositions ci-dessous.

19.6 La prime d'émission peut être distribuée aux associés suivant une décision de l'assemblée générale des associés suivant les conditions ci-dessous. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer les montants de la prime d'émission à la réserve légale.

19.7 Les dividendes distribués peuvent être payés dans la devise, le lieu et la date décidée par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déterminer un taux de change final applicable à la conversion des dividendes dans la devise du paiement. Les dividendes distribués mais non payés sur une part sociale pendant cinq ans ne peuvent pas après être réclamés par l'associé mais reviendront à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes distribués mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour compte des associés.

19.8 En cas de dividende distribué, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera réparti de manière égalitaire à tous les associés au pro rata des parts sociales détenues et ce, indifféremment de leur Catégorie. Par la suite,

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué dans son entièreté aux détenteurs des dernières Catégories de parts sociales dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier les parts sociales de la Catégorie J, ensuite si aucune part sociale existe dans cette Catégorie, les parts sociales de la Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des parts sociales de la Catégorie A qui existent).

### Art. 20. Dissolution, liquidation.

20.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

20.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

20.3 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21. Disposition générale.** Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 1915.

### Art. 22. Définitions.

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) au prorata des dividendes auxquels les associés auraient droit conformément à l'article 19 Statuts,

- augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de parts sociales annulée

- après déduction de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devraient être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois que cela est prévu par ces comptes intermédiaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte à ce

que:  $MD = (PN + P + RC) - (PE + RL)$

Où:

MD = Montant disponible

PN = Profits nets (incluant les profits reportés)

P = Toutes réserves librement distribuables

RC = Montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie des parts sociales devant être annulée

PE = Pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts de la Société

Comptes Intermédiaire signifie les comptes intermédiaires de la Société à une date qui ne peut être inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée.

#### Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts, elle a déclaré souscrire au nombre de parts mentionné ci-dessous a déclaré les payer en nature pour les montants mentionnés ci-après:

Associé	Capital souscrit (EUR) - libération (EUR)	Nombre et catégories de parts sociales
Monsieur Josep-Maria FARRE VIADER, prénomné .....	50.000.-	50.000 parts sociales de la catégorie "A"
	50.000.-	50.000 parts sociales de la catégorie "B"
	50.000.-	50.000 parts sociales de la catégorie "C"
	50.000.-	50.000 parts sociales de la catégorie "D"
	50.000.-	50.000 parts sociales de la catégorie "E"
	50.000.-	50.000 parts sociales de la catégorie "F"
	50.000.-	50.000 parts sociales de la catégorie "G"
	50.000.-	50.000 parts sociales de la catégorie "H"
	50.000.-	50.000 parts sociales de la catégorie "I"
	50.000.-	50.000 parts sociales de la catégorie "J"
Total: .....	EUR 500.000.-	500.000 parts sociales

#### Description de l'apport

L'apport fait par Monsieur Josep-Maria FARRE VIADER, seul fondateur, en échange de l'émission de cinq cent mille (500.000) parts sociales de KKH Investments S.à r.l. est composé:

- d'une part pour un montant de trois millions cent dix mille Florins Hongrois (HUF 3.110.000.-), de capital social et un montant de cent quarante millions huit cent quatre-vingt-dix mille Florins Hongrois (HUF 140.890.000.-) de réserve,

de "ABCD 2007 Korlátolt Felelősségű Társaság", une société de droit hongrois, ayant son siège social à H-1074 Budapest, Dohány utca 12., Hongrie, dont le numéro de registre de commerce est 01-09-879501, représentant cent pour cent (100%) de son capital social («ABCD 2007»), évalué à cinq cent mille euros (EUR 500.000.-).

L'apport de la part de ABCD 2007, en ligne avec l'intention du fondateur de KKH Investments S.à r.l., est d'être considérée comme une action privilégiée dans le cadre de transaction sur titres mobiliers ("kedvezményezett részese-déscsere") pour une considération fiscale hongroise. KKH Investments S.à r.l. s'engage à enregistrer et gérer la part de ABCD 2007 de manière séparée de tout autre investissement ou de toute autre activité, tel qu'indiqué section 7, point "h" de la loi Hongroise de l'impôt sur les sociétés.

#### *Evaluation de l'apport*

Monsieur Josep-Maria FARRE VIADER, prénommé, déclare que la valeur nette de son apport en nature est évaluée à cinq cent mille euros (EUR 500.000.-).

Un tel apport a été évalué par le fondateur de la Société conformément à un rapport d'évaluation.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie du registre des associés de ABCD 2007, dûment signé par Jordi Bono Cruz, gérant de ladite société.

#### *Réalisation de l'existence de l'apport*

Monsieur Josep-Maria FARRE VIADER, prénommé, représenté comme indiqué précédemment, déclare expressément que:

- la part apportée a été entièrement libérée;
- la part apportée est sous forme nominative;
- ABDC 2007 en tant qu'emprunteur et Raiffeisen Bank Zrt. (siège social : 1054 Budapest, Akadémia u.6) en tant que prêteur (la «Banque») ont conclu une ligne de financement sans engagement sous la réf. N°. PFS-08-09 le 25 Septembre 2008. Afin de garantir les droits de la Banque au titre de la ligne de financement sans engagement, les associés de ABCD 2004 et la Banque ont conclu un contrat de gage en vertu duquel ils ont établi un gage sur leur part sociale (la «Part») représentant 100% de ABDC 2007 à concurrence d'un montant de EUR 20.000.000.-De plus, les associés ont conclu un contrat d'option d'achat dans but de créer un droit d'option sur la Part en faveur de la Banque;
- en date du présent acte de constitution, les sûretés suivantes, enregistrées au siège social de la société, existent au bénéfice de la Banque:
  - (a) un gage de premier rang sur la Part au bénéfice de la Banque à concurrence d'un montant de EUR 20.000.000.-;
  - (b) un droit d'option d'achat à la valeur de marché au bénéfice de la Banque jusqu'au 25 septembre 2013.
- la Banque s'est assurée que la Part est détenue par Monsieur Joseph-Maria FARRE VIADER, prénommé et a donné son accord écrit sous réserve de la réalisation par la Société des conditions énoncées dans cet accord, qu'elle n'a pas d'objection contre l'apport et qu'elle est d'accord quant au transfert de la Part de son propriétaire Monsieur Joseph-Maria FARRE VIADER, prénommé à la Société. La preuve d'un tel accord restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement

toutes les formalités seront réalisées en Hongrie afin de formaliser le transfert et le rendre opposable et effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers.

#### *Approbaton du rapport d'évaluation*

Monsieur Josep-Maria FARRE VIADER, prénommé, demande au notaire d'acter ce qui suit:

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de fondateur de la Société en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, Monsieur Josep-Maria FARRE VIADER, prénommé, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscriptions et libérations.

Cet apport a été évalué par lui en tant que seul fondateur de la Société aux termes d'une déclaration d'évaluation de l'apport, qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

#### *Evaluation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à deux mille cinq cents euros.



*Assemblée générale extraordinaire  
Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 11 des Statuts:

- Madame Ikuko Kagá, administratrice de société, demeurant au 7, Avenue Eugène Pittard, 1206 Genève (Suisse)
- Monsieur Jordi Bono Cruz, administrateur de société, demeurant au C. Plato 14 4-1, 08021 Barcelone (Espagne)
- Maître Philippe Morales, avocat, demeurant au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg)

*Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 22, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. BONO, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 juin 2011. Relation : EAC/2011/8329. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011090974/676.

(110102680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Mars Propco 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.328.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Herman SCHOMMARZ.

Référence de publication: 2011101614/10.

(110115553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Mars Propco 33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.329.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2011101615/10.

(110115167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Mars Propco 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.330.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Herman SCHOMMARZ.

Référence de publication: 2011101616/10.

(110115555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Mars Propco 35 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 122.331.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Herman SCHOMMARZ.

Référence de publication: 2011101617/10.

(110115557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

**Mars Propco 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 122.332.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Herman SCHOMMARZ.

Référence de publication: 2011101618/10.

(110115629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

**Café Um Wangert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4682 Differdange, 21, Montée du Wangert.  
R.C.S. Luxembourg B 69.828.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le quinze juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Alvaro Camilo DA SILVA GONCALVES, installateur, demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 244, rue de Belvaux.

2.- Monsieur Aderito VIDEIRA DE FRIAS, ouvrier, demeurant à L-4308 Esch-sur-Alzette, 30, rue de Rotterdam.

3.- Monsieur Fermino DA SILVA, ouvrier communal, demeurant à L-4660 Differdange, 35, rue Michel Rodange, ici représenté par Monsieur Aderito VIDEIRA DE FRIAS en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Differdange, le 14 juin 2011, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

4.- Madame Gina Maria FRANQUELIM, secrétaire, demeurant à L-4216 Esch-sur-Alzette, 8, rue de la Lorraine, ici représentée par Monsieur Aderito VIDEIRA DE FRIAS, prèdit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2011, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants ont exposé au notaire soussigné et l'ont prié d'acter:

- que la «CAFE UM WANGERT S.à r.l.» , ayant son siège social à L-4682 Differdange, 21, Montée du Wangert , a été constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 564 en date du 22 juillet 1999;

- que le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000.- flux) faisant douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68.- €) représenté par cinq cents parts sociales (500) de mille francs luxembourgeois (1000.- flux) faisant vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79.- €);

- que Monsieur Alvaro Camilo DA SILVA GONCALVES, prèdit, est associé et propriétaire de deux cent vingt-cinq parts sociales (250) de la prédite société;

- que Monsieur Fermino DA SILVA, prèdit, est associé et propriétaire de deux cent vingt-cinq parts sociales (250) de la prédite société;

- que Monsieur Aderito VIDEIRA DE FRIAS, prèdit, est associé et propriétaire de vingt cinq parts sociales (25) de la prédite société;

- que Madame Gina Maria FRANQUELIM, prèdite, est associée et propriétaire de vingt cinq parts sociales (25) de la prédite société;

- qu'ils décident la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour;

- que l'activité de la société a cessé et qu'ils sont investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif (dettes généralement quelconques) de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandat;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au domicile de l'associé Monsieur Alvaro Camilo DA SILVA GONCALVES, actuellement demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 244, rue de Belvaux.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, à HUIT CENTS EUROS (800.- EUROS). Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs prénom, état et demeure, ils ont singé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Da Silva Goncalves; Videira da Silva; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2011. Relation: EAC/2011/7998. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101786/57.

(110116862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

#### **Mars Propco 37 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.333.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Herman SCHOMMARZ.

Référence de publication: 2011101619/10.

(110115633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

#### **Mars Propco 38 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.334.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2011101620/10.

(110115175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

#### **Mars Propco 39 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.335.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2011101621/10.

(110115178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Mars Propco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 122.297.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hermann SCHOMMARZ.

Référence de publication: 2011101622/10.

(110115535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Mars Propco 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 122.299.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Herman SCHOMMARZ.

Référence de publication: 2011101623/10.

(110115540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Mars Propco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 122.300.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2011101624/10.

(110115209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Marley & Timor Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 19.828.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 22 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme MARLEY & TIMOR HOLDING S.A., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme  
Maître Karima HAMMOUCHE  
2, avenue du X Septembre  
L-2550 Luxembourg  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011101626/16.

(110115581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**MAS Luxinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 148.473.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011101627/10.

(110115594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**SBSAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9775 Weicherdange, Maison 11B.  
R.C.S. Luxembourg B 162.166.

---

**STATUTS**

L'an deux mil onze, le premier juillet.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- La société "AFB Services Limited", ayant son siège social à Kowloon/Mongkok, Hong Kong (Chine), 8, Argyle Street, office tower, Langham Place Suite 3703, immatriculée au Companies Registry de Hong Kong sous 1370262,

ici dûment représentée par Monsieur Ludovic LO PRESTI, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée déclare constituer entre elle et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SBSAL S.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège social est établi à Weicherdange.

Il peut être transféré dans les limites du lieu du siège par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, l'achat, la vente, la distribution de produits d'emballages, de l'outillage, des articles de cadeaux, des logiciels, etc.

La prestation de services, l'étude, le conseil, la consultation, l'expertise, l'assistance au management et toutes prestations de services dans le cadre de la gestion d'entreprises privées et publiques. Cette énumération est exemplative et nullement limitative.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne ces prestations, à la réalisation de ces conditions.

La société peut accepter tout mandat de gestion et d'administration dans toute société et association quelconque. Elle peut se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

La société peut constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux ou se porter caution.

La société a également pour objet la réalisation, pour son compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, de toute opérations foncières et immobilières et notamment:

- l'achat, la vente, l'échange, la construction, la reconstruction, la démolition, la transformation, l'exploitation et la location de tous immeubles bâtis, meublés ou non;

- l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, le lotissement, l'exploitation, la location et l'affermage de tous immeubles non bâtis.

Ainsi que la réalisation de toutes opérations relatives à la promotion immobilière.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, entièrement souscrites par l'associée unique la société AFB Services Limited, ayant son siège social à Kowloon/Mongkok, Hong Kong (Chine), 8, Argyle Street, office tower, Langham Place Suite 3703, immatriculée au Companies Registry de Hong Kong sous 1370262.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** L'associé unique peut céder ses parts à qui il l'entend.

Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

### Année sociale - Bilan

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 14.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 950,- €.

#### *Décisions de l'associée unique*

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en lieu et place de l'assemblée générale, et, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-9775 Weicherdange, Maison 11B.

2.- Le nombre de gérants est fixé à un (1).

Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Claude VANPARYS, administrateur de sociétés, né à Ostende (Belgique), le 20 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-9775 Weicherdange, Maison 11B.

3.- Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lo Presti, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31181. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 18 juillet 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011101696/120.

(110114944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**MGP Dean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.627.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Dean S.à r.l.*

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011101637/12.

(110115734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**MGP Empire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.757.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Empire S.à r.l.*

Samantha Pepper

Gérante

Référence de publication: 2011101638/12.

(110115741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Memora S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 130.913.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Administrateur

Référence de publication: 2011101632/11.

(110115476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Merck-Finanz AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 9.108.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2011, le mandat du commissaire aux comptes KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg a été renouvelé pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 14 JUIL. 2011.

*Pour MERCK-FINANZ AG*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Guy Kettmann

Référence de publication: 2011101633/15.

(110114974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**MGP Idaho S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 129.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Idaho S.à r.l.*

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011101639/12.

(110115744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Corporation Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 109.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CORPORATION INVESTMENTS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011101804/11.

(110116422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Novia Energy S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 151.771.

Les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011101658/14.

(110115227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---